

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE
(VIVA-BENOUE)**

Financement : IDA N° 6770 - CM

MEADEN

Agence d'Exécution :

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

Actualisation de la base de données des personnes affectées par le projet VIVA BENOUE (PAR 10 000 ha)

RAPPORT FINAL

CONTRAT N° 127/C/24/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUE/UCP/RAF/SPM/2024 DU 16 DECEMBRE 2024 PASSE
APRES LETTRE D'INVITATION N° 541/LI/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UGP/RAF/SPM/ASPM/2024 DU 14
AOUT 2024

SERVICE D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES DES
PERSONNES IMPACTEES PAR LE PROJET VIVA BENOUE (PAR 1 000 ha et PAR 10 000 ha).

Juillet 2025

TABLES DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES.....	3
1 INTRODUCTION	4
1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE	4
1.2 JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	4
1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
1.3.1 <i>Objectif général</i>	5
1.3.2 <i>Objectifs spécifiques</i>	5
2 METHODOLOGIE.....	7
2.1 PHASE 1 : CADRAGE DE LA MISSION	7
2.1.1 <i>Etape 1.1 : Activités préliminaires</i>	7
2.1.2 <i>Etape 1.3 : Revue bibliographique</i>	8
2.1.3 <i>Etape 1.4 : Confection du questionnaire et déploiement sur la plateforme KoboToolbox</i>	8
2.1.4 <i>Etape 1.5 : Préparation du rapport de démarrage</i>	8
2.2 PHASE 2 : COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN.....	8
2.2.1 <i>Etape 2.1 : Information et sensibilisation des PAP, des autorités traditionnelles et administratives</i>	8
2.2.2 <i>Etape 2.2 : Formation du personnel de collecte des données et recensement des PAP</i>	9
2.3 PHASE 3 : CONSOLIDATION ET RESTITUTION DU LISTING AUPRES DES PAP, TRAITEMENT DES REQUETES	10
2.4 PHASE 4 : ELABORATION DU RAPPORT PROVISOIRE ET FINAL	10
3 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES PAP.....	12
3.1 REPARTITION DES PAP PAR RIVE	12
3.2 REPARTITION DES PAP PAR SITE DE CHANTIER	13
3.3 REPARTITION DES PAP PAR SEXE	13
3.4 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR STATUT MATRIMONIAL.....	13
3.5 REPARTITION DES PAP EN FONCTION DU REGIME MATRIMONIAL	14
3.6 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR RELIGION.....	14
3.7 REPARTITION DES PAP SUIVANT LE NIVEAU D'INSTRUCTION	15
3.8 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR OCCUPATION PRINCIPALE	15
3.9 REPARTITION DES PAP SUIVANT LE TYPE DE COMPENSATION SOUHAITEE	16
4 DONNEES ACTUALISEES DU PAR 10 000 HA.....	16
4.1 EVALUATIONS DES PERTES ECONOMIQUES SUR LES PARCELLES AGRICOLES	2
4.2 EVALUATIONS DES CULTURES PERENNES	2
4.3 EVALUATIONS DES PERTES SUR LES CONSTRUCTIONS	2
5 PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DE L'ADDENDUM DU PAR 1 000 HA	4
6 BIBLIOGRAPHIE	6
7 ANNEXES.....	7
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE	7
ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES.....	12
ANNEXE 3 : DUP 2008.....	14
ANNEXE 4 : PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES PAP SUR LE CHOIX DU TYPE DE COMPENSATION	20
ANNEXE 5 : COMPTE RENDU DE LA DESCENTE A LA CHEFFERIE DE NAPANLA	34
ANNEXE 6 : LISTE ACTUALISEE DES PAP DU PAR 10 000 HA	36

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

APD	Avant-Projet Détaillé
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CSRT	Commission de Suivi et de Recette Technique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
GPS	Global Positioning System
HIMO	Haute intensité de Main d'œuvre
IDA	Association Internationale de Développement
MEADEN	Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGN	Plan de Gestion des Nuisibles
PM	Premier Ministre
PO	Politique Opérationnelle
SQE	Spécialiste des Questions Environnementales
SQS	Spécialiste des Questions Sociales
UGP	Unité de Gestion du Projet
VIVA BENOUE	Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : BASE D'EVALUATION DES COMPENSATIONS POUR LES CULTURES PERENNES	10
TABLEAU 2 : BASES D'EVALUATION DE LA VALEUR VENALE DES CONSTRUCTIONS.....	11
TABLEAU 3 : EFFECTIF DES PAP PAR TYPE DE COMPENSATION SOUHAITEE ET PAR VILLAGE	16
TABLEAU 4 : NOUVEAU SCOPE A CONSIDERER POUR LE PAR 10 000 HA.....	0
TABLEAU 5 : EVALUATION DES PERTES ECONOMIQUES LIEES AUX PARCELLES AGRICOLES	2
TABLEAU 6 : EVALUATION DES CULTURES PERENNES POUR LE PAR 10 000 HA	2
TABLEAU 7 : EVALUATION DES CONSTRUCTIONS POUR LE PAR 10 000 HA	2
TABLEAU 8 : SYNTHESE DES DONNEES ACTUALISEES DU PAR 10 000 HA.....	3

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : QUELQUES IMAGES DE LA VISITE DE SITE.....	7
FIGURE 2 : SITES DE CHANTIERS CONCERNES PAR L'ADDENDUM DU PAR 10 000 HA.....	12
FIGURE 3: REPARTITION DES PAP PAR RIVE DU PROJET	12
FIGURE 4: REPARTITION DES PAP PAR SITE DE L'ETUDE	13
FIGURE 5: REPARTITION DES PAP PAR SEXE.....	13
FIGURE 6: REPARTITION DES PAP EN FONCTION DU STATUT MATRIMONIAL.....	14
FIGURE 7: REPARTITION DES PAP MARIE EN FONCTION DU REGIME MATRIMONIAL.....	14
FIGURE 8: REPARTITION DES PAP PAR RELIGION	14
FIGURE 9: REPARTITION DES PAP PAR NIVEAU D'INSTRUCTION	15
FIGURE 10: REPARTITION DES PAP EN FONCTION DU TYPE D'OCCUPATION	15
FIGURE 11 : TYPE DE COMPENSATION SOUHAITEE PAR LES PAP.....	16

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale à travers l'Association Internationale de Développement (IDA), un crédit de deux cent (200) millions \$US pour le financement du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA BENOUE). Le projet ambitionne de renforcer la résilience des populations rurales dans la vallée de la Bénoué, à travers l'amélioration de la productivité agricole et l'augmentation de la production dans les périmètres irrigués de Lagdo. Dans le cadre de ce projet, il était prévu l'aménagement du périmètre de Lagdo I sur la rive droite de la Bénoué (5 000 ha) et le périmètre Lagdo II sur la rive gauche (5 000 ha).

Pendant la phase préparatoire dudit projet, un certain nombre des documents de sauvegardes environnementale et sociale ont été élaborés à l'effet d'encadrer la mise en œuvre conformément aux directives opérationnelles de la Banque mondiale. Il s'agit : (i) du Cadre de Gestion environnementale et Sociale (CGES), (ii) de l'Evaluation Sociale, (iii) de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) détaillé, (iv) du Plan de Gestion des Nuisibles (PGN), (v) le Plan d'Engagement des Parties Prenantes, (vi) du plan d'action VBG, (vi) du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), (vii) du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des populations affectées par le projet (PAR 1 000 ha), et (viii) du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des populations affectées par le projet (PAR 1 0000 ha).

Au cours de son démarrage, il a été décidé de procéder à la répartition des travaux d'aménagement des périmètres irrigués en deux (02) tranches : la tranche ferme et la tranche conditionnelle. Ainsi pour le périmètre de Lagdo I, **la tranche ferme est de 3 065 ha sur les 5000 ha initialement prévus**. Pour le périmètre de Lagdo II, **la tranche ferme est de 2 944 ha sur les 5 000 ha initialement prévus**. Les travaux d'aménagement des périmètres irrigués sont en cours dans la tranche ferme.

La nouvelle répartition des superficies des périmètres à aménager sur les tranches ferme et conditionnelle a engendré des modifications sur la superficie des parcelles mises en valeur par les populations riveraines, le nombre de personnes affectées par le projet et les coûts de mise en œuvre du PAR. Ce qui a conduit à la réalisation de l'addendum du PAR 10 000 ha.

Par ailleurs, les populations ne disposent pas de bail ordinaire ou emphytéotique sur ces terres du domaine privé de l'Etat qu'elles exploitent. Toutefois, les travaux de construction des digues de protection des périmètres contre les inondations, des voies d'accès, des canaux pour les conduites forcées en béton et l'ouverture des sites d'emprunt des matériaux vont entraîner la destruction des biens et la limitation d'accès à la terre pour les activités agricoles (durant la phase des travaux). D'où la nécessité de procéder à une évaluation globale des Personnes Affectées par le Projet (PAP) installés sur ces différents sites du chantier.

1.2 JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) constitue un instrument fondamental de gestion sociale, élaboré conformément aux exigences de la politique opérationnelle OP 4.12 de la Banque mondiale. Il vise à garantir que les personnes affectées par les activités du projet soient identifiées, consultées et indemnisées de manière équitable et transparente.

Dans le cadre du Projet VIVA BENOUE, le PAR repose sur une évaluation rigoureuse des biens impactés et une identification exhaustive des personnes affectées. Cette démarche inclut : (i) La préparation d'une base de données des personnes impactées (PAPs), incluant les occupants, les usagers des ressources, les personnes déplacées physiquement ou économiquement, ainsi que celles dont les droits d'accès et d'usage sont compromis ; (ii) L'évaluation de la valeur des pertes subies, qu'il s'agisse de biens matériels, de revenus agricoles ou d'accès aux ressources, en vue d'une compensation juste et adaptée ; (iii) La prise en compte des préférences des PAPs, notamment en matière de modalités de compensation (en espèces ou en nature), comme cela a été exprimé lors des consultations communautaires.

Toutes les évaluations environnementales et sociales réalisées durant la phase préparatoire du projet ont porté sur les infrastructures à implanter sur le domaine privé de l'État, conformément aux dispositions légales nationales et aux standards internationaux. Ces évaluations ont permis d'anticiper les impacts potentiels et de définir les mesures d'atténuation nécessaires. Le PAR s'inscrit dans un cadre juridique solide, fondé sur :

- La loi n° 85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Le décret d'application n° 87-1872 du 16 décembre 1987 ;

- Et les directives de la Banque mondiale, notamment l'OP 4.12, qui impose la restauration des moyens de subsistance des PAPs à un niveau égal ou supérieur à celui d'avant le projet.

Dans le cadre du projet VIVA BENOUE, le paiement des compensations aux personnes affectées (PAPs) a été planifié de manière à permettre une libération progressive des emprises, en cohérence avec le planning réel des travaux. Conformément aux exigences de l'OP 4.12, les paiements des compensations seront désormais effectués de manière **progressive et anticipée**, en fonction du nouveau planning des travaux. Cette démarche garantit que les PAPs reçoivent leurs compensations **avant le début des activités de terrain susceptibles de générer des impacts**, conformément au principe de précaution et de restauration des moyens de subsistance.

Toutefois, en raison de la révision du calendrier initial des travaux, le projet a été contraint de différer le paiement des compensations. Cette décision, bien que stratégique, a eu pour effet de ralentir la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) parent, dont le taux d'exécution actuel est estimé à environ 1 %.

Le présent addendum du PAR 10 000 ha a été élaboré afin de **prendre en compte les nouvelles superficies constituant les tranches fermes et rive droite et gauche**. Mais, il ne prend pas en compte les populations affectées par les travaux de constructions des digues de protection sur une emprise de 50 mètres de large et 33,8 km de long. Soit une superficie d'environ 169 ha à évaluer. La matérialisation des axes des digues de protection sur le terrain a permis de constater la présence des champs et des arbres appartenant aux populations riveraines. Il en est de même sur le corridor de la conduite forcée en rive gauche et la voie d'accès au barrage sur un linéaire de 12 km de long avec 10 m de large d'emprise pour une superficie totale de 15,11 ha. **L'évaluation des biens fera l'objet d'un autre plan d'action de réinstallation**. Par conséquent, le budget actuel de mise en œuvre du PAR 10 000 ha du projet n'intègre pas la compensation des pertes situées sur les digues, la conduite forcée et la voie d'accès au barrage.

1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.3.1 Objectif général

L'objectif général de l'étude est de procéder à l'actualisation des bases de données des personnes affectées par le projet selon le nouveau scope. Autrement dit, il s'agit d'actualiser le PAR 10 000 ha pour consolider le listing des PAP de la tranche ferme. .

1.3.2 Objectifs spécifiques

Dans le cadre de cette étude il était question spécifiquement de :

- Faire une identification exhaustive des PAP dans leur diversité de situation sur les digues, la voie d'accès au barrage et la conduite sous pression (conduite forcée). Il s'agira de faire une description des caractéristiques et une actualisation des informations sur les ménages affectés notamment sur leurs moyens d'existence, leurs niveaux de production et de revenus issus des activités formelles et informelles, leur niveau de vie, leur organisation, le rôle des femmes et des hommes dans la prise de décision sur les ressources du ménage ;
- Consolider le listing des personnes et biens affectés par les nouveaux aménagements de la tranche ferme sur les deux rives de la Bénoué ;
- Décrire le nombre de constructions, de familles, d'activités économiques, ou d'autres biens à exproprier dans l'emprise des digues et voies d'accès et évaluer les biens affectés conformément aux directives du CPR et de la PO 4.12 ;
- Décrire les impacts potentiels du projet dus aux déplacements économiques et physiques, les types d'indemnisation consentis avec les personnes affectées (ceci conformément aux orientations des PAR existants) et les coûts y afférents ;
- D'actualiser le budget pour la mise en œuvre du PAR 10 000 ha ;
- D'élaborer le calendrier de mise en œuvre, couvrant toutes les actions depuis la préparation jusqu'à la fin de la mise en œuvre, y compris les dates pour la remise aux PAPs des compensations et diverses formes d'assistance prévues ;

- Consolider les données de consultations publiques sur les options de compensation et présenter l'option de compensation adoptée par les PAP.

2 METHODOLOGIE

La démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de cette mission a été participative et inclusive, respectant également les orientations données dans les termes de référence.

Les grandes articulations de cette sont la revue documentaire, la tenue des réunions d'information et de sensibilisation des parties prenantes, la collecte des données auprès des PAP, les entretiens individuels avec les autorités et sectoriels, le traitement et l'analyse des données et le rapportage. Ces articulations sont regroupées dans les cinq (05) phases de réalisation de la mission présentées ci-après :

- ▶ Phase 1 : Cadrage de la mission ;
- ▶ Phase 2 : Recensement des PAP et inventaire des biens ;
- ▶ Phase 3 : Consolidation et restitution du listing auprès des PAP, traitement des requêtes, consolidation et finalisation du rapport d'actualisation des bases des données PAPs ;
- ▶ Phase 4 : Elaboration du rapport provisoire et final.

2.1 PHASE 1 : CADRAGE DE LA MISSION

2.1.1 Etape 1.1 : Activités préliminaires

Plusieurs échanges avec les responsables de l'UGP ont été réalisés dès le démarrage de la mission. Ces échanges avaient pour objectifs d'harmoniser la compréhension de la mission de s'accorder sur la démarche méthodologique et de préciser les attentes réciproques dans le cadre de la réalisation de cette mission. De plus, la documentation utile a été collectée et exploitée pour la production de ce rapport. La documentation utiles (rapports des PAR 1 000 ha et 10 000 ha, le draft du rapport de l'addendum du PAR 10 000 ha, EIES, CGES, CPR,...) a été collectée et exploitée afin d'avoir une bonne connaissance des contours de la mission et données disponibles.

Dans le même sciage, une visite de reconnaissance des sites de chantier devant faire l'objet de recensement des PAP a été effectuée le 23 décembre 2024 sous la conduite du Spécialiste en aménagement Hydro agricole de l'UGP, Ingénieur du marché des travaux d'aménagement et de réhabilitation des périmètres irrigués et en présence des responsables du Cabinet STUDI en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et de réhabilitation des périmètres irrigués de Lagdo. Cette visite a permis d'avoir une vision claire des zones concernées par les activités de recensement des PAP. Il s'agit précisément de :

- La digue de protection sur un linéaire de 33,8 km dont 15,7 en rive droite et 18,1 en rive gauche et sur 50 mètres d'emprises ;
- La voie d'accès au barrage et la conduite forcée sur un linéaire de 12 km et 10 m d'emprise en rive gauche.



Figure 1 : Quelques images de la visite de site

Cette visite a également permis d'identifier les types de biens affectés par les travaux dans ces sites (cultures pérennes, bâti, parcelles récoltées).

2.1.2 Etape 1.3 : Revue bibliographique

L'analyse documentaire a été réalisée durant toute la mission. Elle permettra d'avoir une image claire des données disponibles, des informations potentiellement manquantes. Les documents reçus du projet et ceux collectés sur internet ont analysés afin d'extraire les informations pertinentes pour la bonne exécution de la prestation. Les documents ci-après ont été collectés :

- CGES, CPR, EIES, Evaluation Sociale ;
- Rapports des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) pour les sites de 10 000 ha et 1 000 ha ;
- Le listing des PAP à prendre en compte dans la présente mission d'actualisation des PAR 10 000 ha ;
- Coordonnées géographiques des différentes infrastructures à construire et des zones d'emprises du projet ;
- Quelques cartes sur la zone d'intervention du projet ;
- Etc.

2.1.3 Etape 1.4 : Confection du questionnaire et déploiement sur la plateforme KoboToolbox

Dans le but de recenser de manière exhaustive tous les PAP situés sur les digues de protection, la voie d'accès au barrage, la conduite forcée et leurs biens impactés, un questionnaire a été conçu en tenant compte des informations obtenues lors de la visite de site et des retours d'expériences.

Le questionnaire a été ensuite numérisé sur la plateforme KoBoToolBox en vue de faciliter le processus de collecte des données et d'exploitation de la base de données des PAP. Cette approche a permis aussi de limiter les erreurs durant l'enregistrement des données individuelles des PAP.

2.1.4 Etape 1.5 : Préparation du rapport de démarrage

Il constitue le premier livrable attendu dans le cadre de cette prestation. Il présente le cadrage de l'étude, les objectifs et résultats attendus, l'approche méthodologique, le planning opérationnel, les outils de collecte de données, la liste des parties prenantes à consulter, l'équipe mobilisée pour la réalisation de cette prestation et leurs responsabilités respectives. Ce rapport est soumis à l'examen de l'UGP et restitué auprès de la Commission de Suivi et Recette Technique (CSRT) le 13 janvier 2025. Les observations formulées par L'UGP et la CSRT ont permis de produire la version finale du rapport de démarrage.

2.2 PHASE 2 : COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN

2.2.1 Etape 2.1 : Information et sensibilisation des PAP, des autorités traditionnelles et administratives

Cette étape est clé pour le succès de l'opération de collecte des données. Elle s'est déroulée en deux temps :

- L'information et la sensibilisation des autorités administratives, traditionnelles, sectoriels et société civile ;
- L'information et la sensibilisation des populations.

2.2.1.1 Information et la sensibilisation des autorités administratives, traditionnelles, sectoriels et société civile

Pour la bonne exécution de la mission d'actualisation de la base de données des personnes affectées par le projet VIVA BENOUE (PAR 1 000 ha et PAR 10 000 ha), une réunion de lancement a eu lieu à Lagdo le mardi 14 janvier 2025 dans le but d'informer et de sensibiliser les parties prenantes de l'étude. Cette réunion a mobilisé, les autorités administratives, traditionnelles et la société civile. Lors de ces réunions, avec les autorités administratives, traditionnelles et la société civile, le contexte et la justification de l'étude, la méthodologie de travail, ont été présentés aux participants afin de recueillir leurs avis/attentes. Cette réunion a permis également de solliciter les autorités traditionnelles pour l'information et la sensibilisation des populations dans leurs localités respectives.

Par ailleurs un comité technique de suivi a été mis sur pied pour la supervision de la réalisation de la prestation.

2.2.1.2 Consultations des populations

Suivant un planning préalablement communiqué aux populations, les autorités administratives, l'équipe de l'UGP et le Consultant sont descendus dans tous les villages concernés par les enquêtes pour l'information et la sensibilisation des populations. Au cours des réunions d'information et de sensibilisation dans ces villages, le contexte de la mission et la méthodologie de travail ont été précisés aux populations en insistant sur leur disponibilité sur site lors du passage des équipes de recensement. Il a également été sollicité la participation active et transparente aux enquêtes.

2.2.2 Etape 2.2 : Formation du personnel de collecte des données et recensement des PAP

Cette étape a été structurée autour de deux (02) activités principales :

- Formation du personnel de collecte des données ;
- Recensement des PAP.

2.2.2.1 Formation du personnel de collecte des données

Avant le déploiement du personnel de collecte des données sur le terrain, une session de formation a été organisée pendant deux (02) jours afin de leur permettre de comprendre et de maîtriser la méthodologie de collecte de données, les outils de collecte de données et le code de conduite à respecter. Cette formation s'est déroulée au Centre de Promotion de la Femme de Lagdo du 16 au 17 janvier 2025. Au total, vingt et une (21) personnes ont été formées et dix-neuf (19) ont été retenus pour la phase de collecte des données (Quinze enquêteurs et quatre superviseurs pour l'actualisation du PAR 10 000 ha). Les images ci-dessus illustrent quelques temps forts de la formation du personnel de collecte des données.



2.2.2.2 Recensement des PAP

Cette activité consistait à recenser tous les biens impactés par le projet et d'identifier leurs propriétaires à l'effet de préparer un fichier des PAP pour le projet (particulièrement pour celles situées sur les emprises de construction des digues de protection et le long du corridor de la conduite forcée et voies d'accès du barrage). Les questionnaires numérisés sur

KoboCollect ont été utilisés à cet effet. Cette activité s'est déroulée du 21 au 27 janvier 2025 avec un ratissage sur la période du 3 au 16 février 2025. A l'issue du recensement, les listes des personnes affectées ont été affichées par village. Cette campagne d'affichage a généré des réclamations qui ont ensuite fait l'objet du ratissage par le consultant afin d'adresser celles-ci.

La date butoir dans le cadre de cet Addendum correspond à la date du début des opérations de recensement des personnes affectées, soit le 21 janvier 2025.

Les données sur les PAP recensés par la mission de contrôle (il s'agit des PAP dont les biens avaient déjà été détruits lors des travaux de dégagement des emprises des sites de chantiers) ont également été récupérés auprès de l'UGP et prises en compte dans le traitement et l'analyse des données.

Un arbre sacré a été identifié dans l'emprise de la conduite forcée, plus précisément dans le village Napanla. Les investigations qui avaient été menées par la MDC ont permis d'avoir le nécessaire à mobiliser auprès de la famille concernée avant la destruction de cet arbre. Ces besoins figurent dans le compte rendu en annexe 5.

2.3 PHASE 3 : CONSOLIDATION ET RESTITUTION DU LISTING AUPRES DES PAP, TRAITEMENT DES REQUETES

Sur la base de l'ensemble des informations collectées auprès des PAP, de l'exploitation des listings contenues dans le draft de l'addendum du PAR 10 000 ha, les listings des PAP ont été produits. Ces listings ont été affichés dans chaque village ayant fait l'objet de recensement afin de permettre aux populations de les consulter et de préparer les réclamations à prendre en compte dans les listings définitifs. Un délai d'une semaine a été donné aux PAP pour déposer leur réclamation. Le traitement des réclamations s'est déroulé du 10 au 18 mars 2025 et s'est poursuivi du 12 au 19 mars 2025.

2.4 PHASE 4 : ELABORATION DU RAPPORT PROVISOIRE ET FINAL

Sur la base des données disponibles et des données collectées auprès des PAP lors des missions terrain, les analyses ont été faites et le rapport provisoire comportant les données actualisées sur les PAP a été produit.

Pour l'évaluation financière des biens impactés, le coût de compensation pour les pertes économiques liées à l'exploitation des parcelles agricoles dans différents sites de chantier a été évalué à 25 FCFA/ m², soit 250 000 FCFA / ha. Pour rappel, les sites de chantiers concernés par la présente étude sont situés dans la DUP de 2008 (annexe 3), dont les PAP avait été indemnisés en 2010 pour le foncier. Les compensations prévues au titre de ce PAR concernent les pertes de non-production ainsi que pour les cultures.

Les bases d'évaluation des compensations pour les cultures pérennes sont présentées dans le tableau ci-après. Ces bases tiennent compte des valeurs appliquées dans l'addendum du PAR 10 000 ha et le Décret N° 2003/418/PM du 25 février 2003 portant modification des tarifs des indemnités à verser au propriétaire pour toute destruction d'arbres cultivés et cultures vivrières.

Tableau 1 : Base d'évaluation des compensations pour les cultures pérennes

Rubrique	Arbres fruitiers ou forestiers								
	Acacia	Agrumes	Anacardiers	Palmiers	Eucalyptus	Goyaviers	Manguiers	Neemiers	Papayers
Coût légal (FCFA)	20 000	35 000	25 000	4 000	20 000	25 000	35 000	20 000	3 000
Coût sur le marché (FCFA)	30 000	45 000	38 000	20 000	25 000	30 000	80 000	25 000	10 000
Coût différentiel (FCFA)	10 000	10 000	13 000	16 000	5 000	5 000	45 000	5 000	7 000

(Extrait PAR 10 000 ha parent de 2020)

Pour les évaluations des cultures pérennes, le coût sur le marché a été considéré (valeur actuelle du bien).

Les bases d'évaluation des indemnisations pour les constructions sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces évaluations sont basées sur les informations contenues dans le rapport de l'addendum et l'arrêté N°00832 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Tableau 2 : Bases d'évaluation de la valeur vénale des constructions

Type de construction	Valeur
Maison en Dur	120 000 FCFA / m2
Maison en Semi dur	40 000 FCFA / m2
Maison en Provisoire	10 000 FCFA / m2
Poulailler	10 000 FCFA /m2
Porcherie	10 000 FCFA /m2
Puit	5 000 FCFA / m de profondeur
Forage	2 500 000 FCFA
Tombe	100 000 FCFA

Concernant les constructions et conformément à la PO 4.12 qui recommande le recasement des PAP dont les constructions seront détruites, l'évaluation du coût des bâtis au mètre carré est présentée dans le tableau ci-dessus. Le traitement et l'analyse des données sur la base de ces barèmes de calcul ont permis de produire le rapport provisoire. Ce deuxième livrable a fait l'objet d'une restitution auprès de la CSRT le 21 mars 2025. Sur la base des observations formulées par le Maître d'Ouvrage, l'UGP et la CSRT, le Consultant a procédé à leur prise en compte afin de produire la présente version améliorée du rapport transmise à Banque mondiale pour avis de non-objection.

3 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES PAP

La présente analyse met en évidence les statistiques sur les PAP recensés sur les digues de protection, la conduite forcée et voie d'accès au barrage. Le nombre total des PAP recensés dans ces différents sites de chantier (matérialisés en rouge sur la carte ci-dessous) est de 629.

La carte illustrative de la zone concernée par le PAR 10 000 ha est présentée ci-dessous.

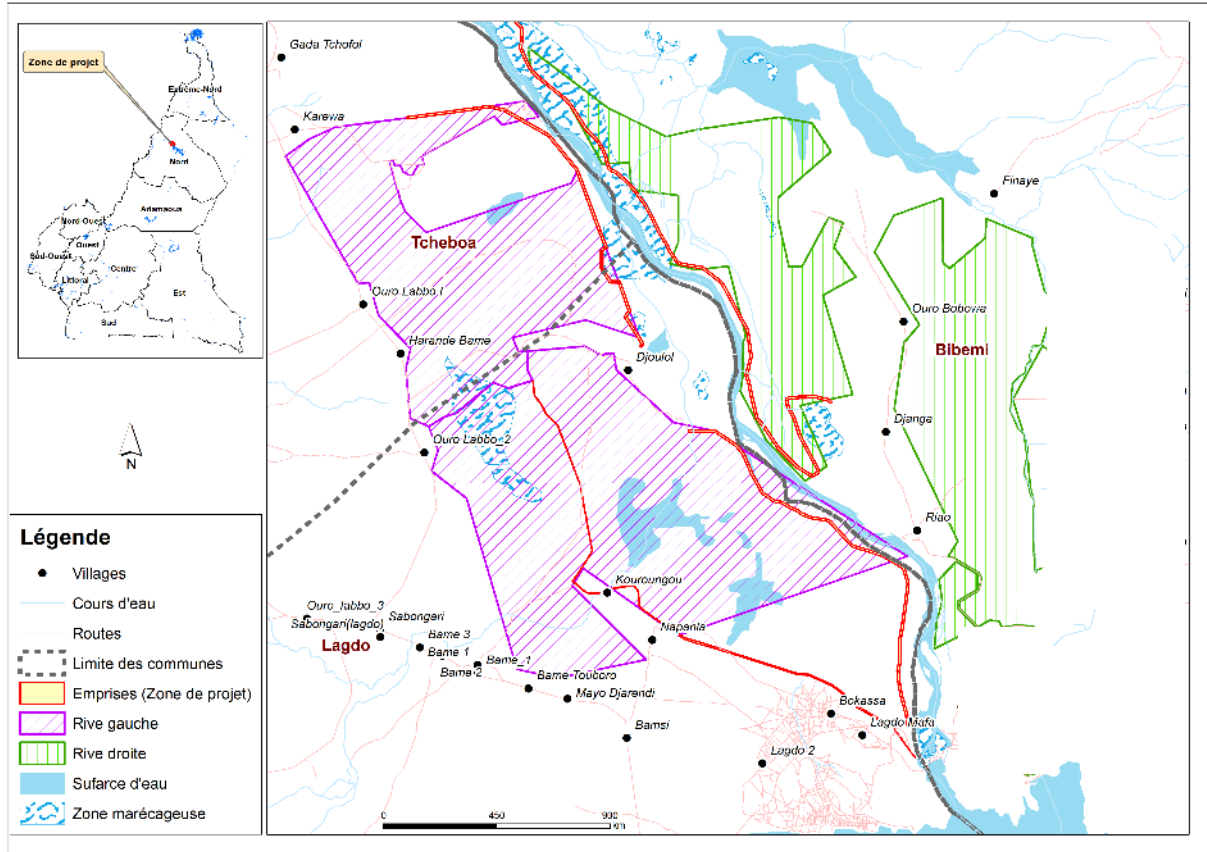


Figure 2 : Sites de chantiers concernés par l'addendum du PAR 10 000 ha

3.1 REPARTITION DES PAP PAR RIVE

L'analyse de la répartition des PAP selon les rives met en évidence une concentration différenciée de la population en fonction de la situation géographique. Par exemple, la rive gauche regroupe 66% des PAP contre 34% pour la rive droite. Cette répartition peut être influencée par des facteurs tels que l'accessibilité aux infrastructures, les opportunités économiques et la densité de la population. Aussi, en plus de la digue en rive gauche qui fait 18 km contre 15,8 en rive droite, l'on note également la présence de la voie d'accès au barrage et la conduite forcée sur 12 km. Une rive plus densément peuplée peut signifier une dépendance plus forte aux ressources locales et aux activités de subsistance, nécessitant ainsi des mesures spécifiques d'accompagnement pour limiter l'impact du déplacement.

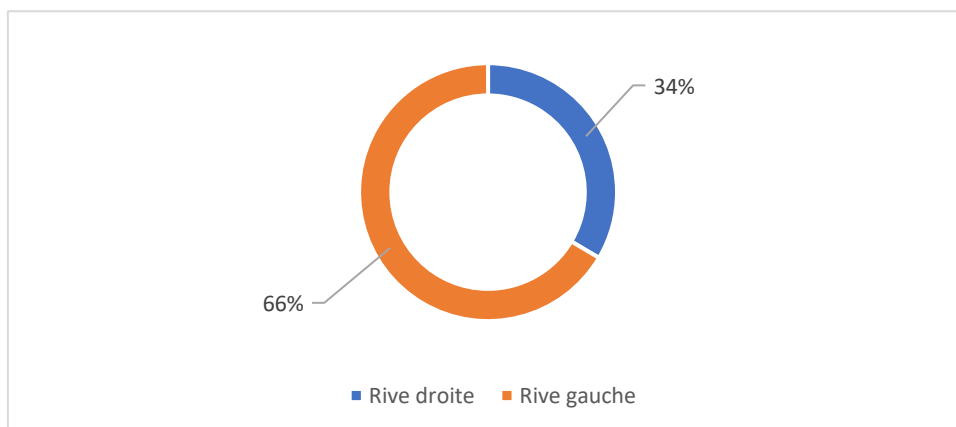


Figure 3: Répartition des PAP par rive du projet

3.2 REPARTITION DES PAP PAR SITE DE CHANTIER

L'analyse des PAP selon leur site de chantier permet d'évaluer l'impact différencié du projet sur les populations locales. Le site de la Digue de protection concentre 72 % des PAP contre 28 % pour le site de la voie d'accès au barrage et la conduite forcée.

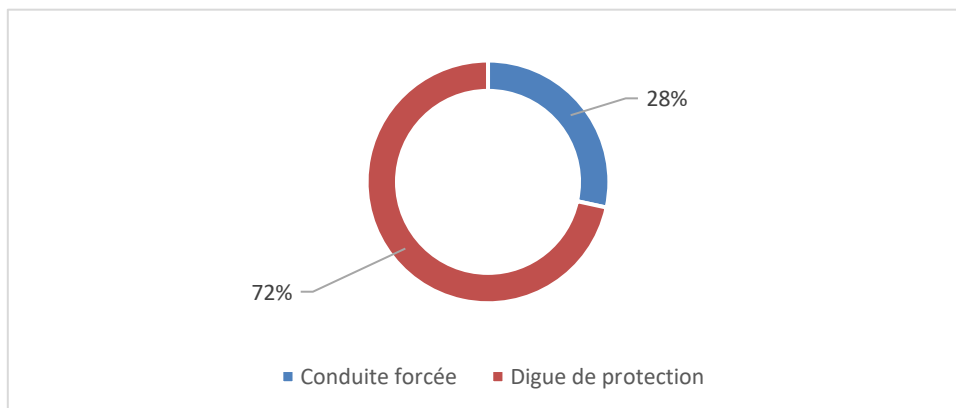


Figure 4: Répartition des PAP par site de l'étude

3.3 REPARTITION DES PAP PAR SEXE

L'analyse de la répartition des PAP selon le sexe est essentielle pour comprendre l'impact différencié du projet sur les hommes et les femmes. Les hommes représentent 77 % des PAP tandis que les femmes en constituent 23 %. Une proportion significative de femmes PAP nécessiterait des mesures spécifiques pour garantir leur accès équitable aux compensations et aux opportunités économiques post-déplacement. De plus, les femmes peuvent être davantage vulnérables en raison de leur rôle dans la gestion du foyer et des ressources domestiques, ce qui impose une approche intégrée prenant en compte ces spécificités.

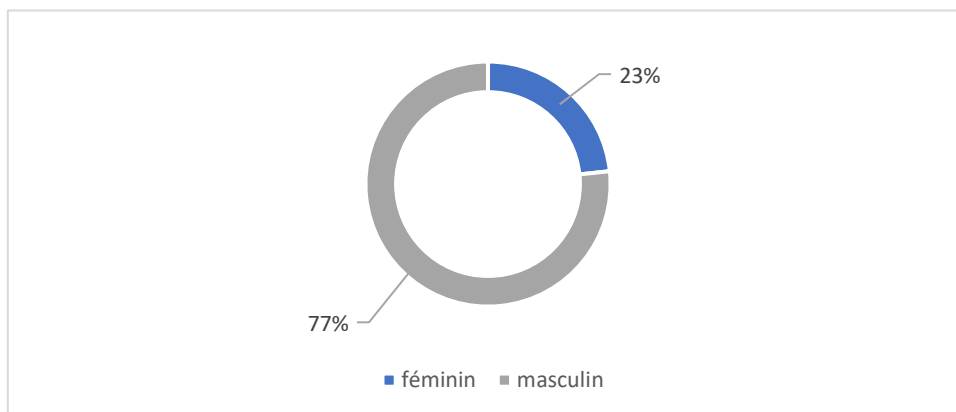


Figure 5: Répartition des PAP par sexe

3.4 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR STATUT MATRIMONIAL

Le statut matrimonial des PAP peut influencer leur vulnérabilité socio-économique face à la réinstallation. Les personnes mariées représentent 86 % des PAP, suivies des veufs/veuves 8 % et des célibataires 5%. Les personnes mariées, en particulier celles ayant des enfants à charge, peuvent rencontrer des difficultés accrues liées à la perte de logement et de moyens de subsistance. L'analyse de cette répartition permet donc d'orienter les politiques de compensation en fonction des structures familiales concernées.

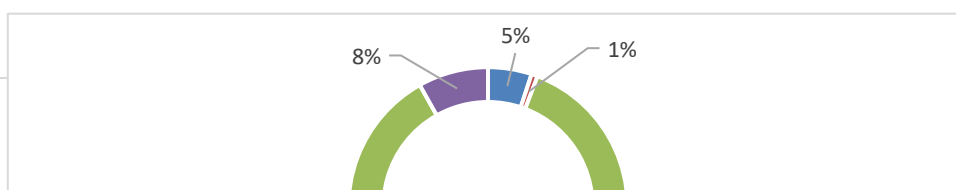


Figure 6: Répartition des PAP en fonction du statut matrimonial

3.5 REPARTITION DES PAP EN FONCTION DU REGIME MATRIMONIAL

Le régime matrimonial joue un rôle déterminant dans la gestion des biens et des compensations liées à la réinstallation. 63% des PAP mariés sont sous le régime monogamie tandis que 37% sont sous le régime polygamique. Dans les contextes où la séparation des biens est de rigueur, les individus peuvent être plus autonomes dans la gestion de leur compensation. À l'inverse, dans les régimes communautaires, la redistribution des aides devra être pensée de manière à préserver l'équilibre familial et éviter les conflits liés à la gestion des ressources. Cette analyse permet donc d'anticiper les mécanismes de compensation les plus adaptés.

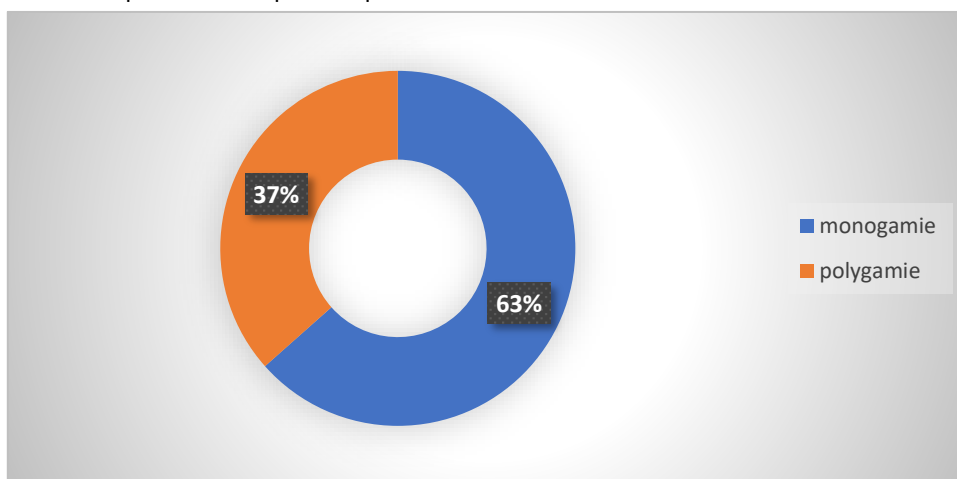


Figure 7: Répartition des PAP marié en fonction du régime matrimonial

3.6 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR RELIGION

La diversité religieuse des PAP peut influencer sur leur perception du projet et sur les solutions de réinstallation proposées. Les principales confessions recensées sont : 69 % chrétiens, 21% de musulmans et 10% animiste. Une approche inclusive et respectueuse des croyances de chacun est essentielle pour garantir une transition harmonieuse et éviter les tensions sociales.

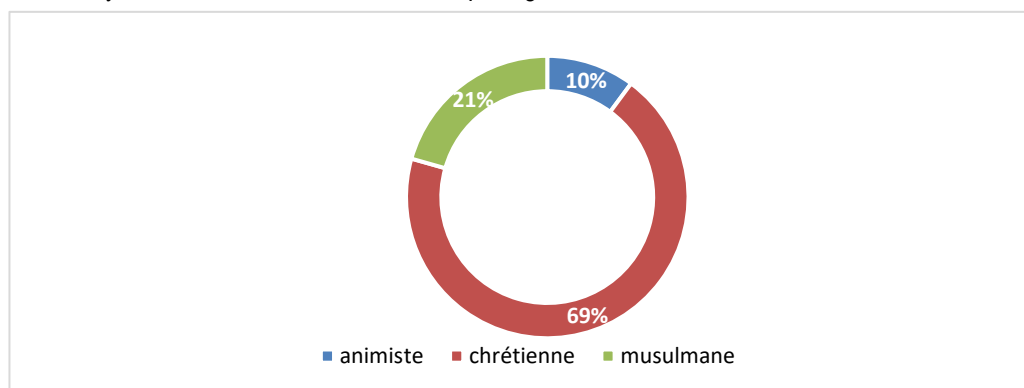


Figure 8: Répartition des PAP par religion

3.7 REPARTITION DES PAP SUIVANT LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Le niveau d'instruction des PAP est un facteur clé pour déterminer leur capacité à s'adapter aux changements induits par le projet. 30% des PAP n'ont jamais été à l'école, 30 % des PAP ont un niveau primaire, 30 % ont atteint le niveau secondaire général contre 2 % pour le niveau secondaire technique. Une population majoritairement alphabétisée pourra plus facilement accéder aux informations et opportunités économiques post-déplacement. En revanche, un faible niveau d'instruction peut nécessiter la mise en place de formations spécifiques et de programmes d'accompagnement afin de favoriser une meilleure intégration du projet.

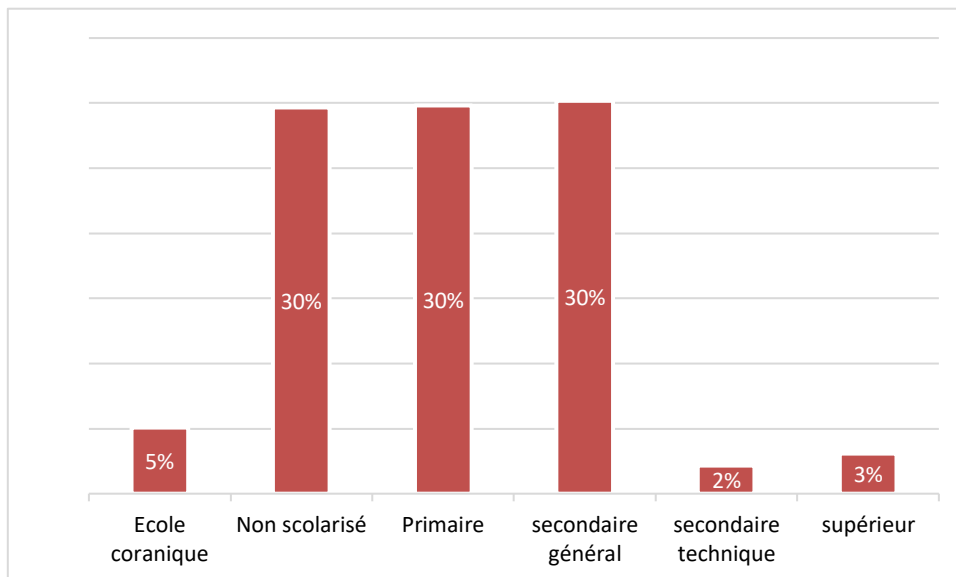


Figure 9: Répartition des PAP par Niveau d'instruction

3.8 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR OCCUPATION PRINCIPALE

L'occupation principale des PAP est un indicateur direct de leur niveau de dépendance aux ressources locales. Les travailleurs agricoles représentent 84 % des PAP, suivis des employés du secteur privé/parapublic 4 %, des agents de l'Etat, 3%, des commerçants 2 %. Les travailleurs agricoles, pourraient être plus vulnérables aux effets du déplacement, nécessitant ainsi des mesures compensatoires adaptées.

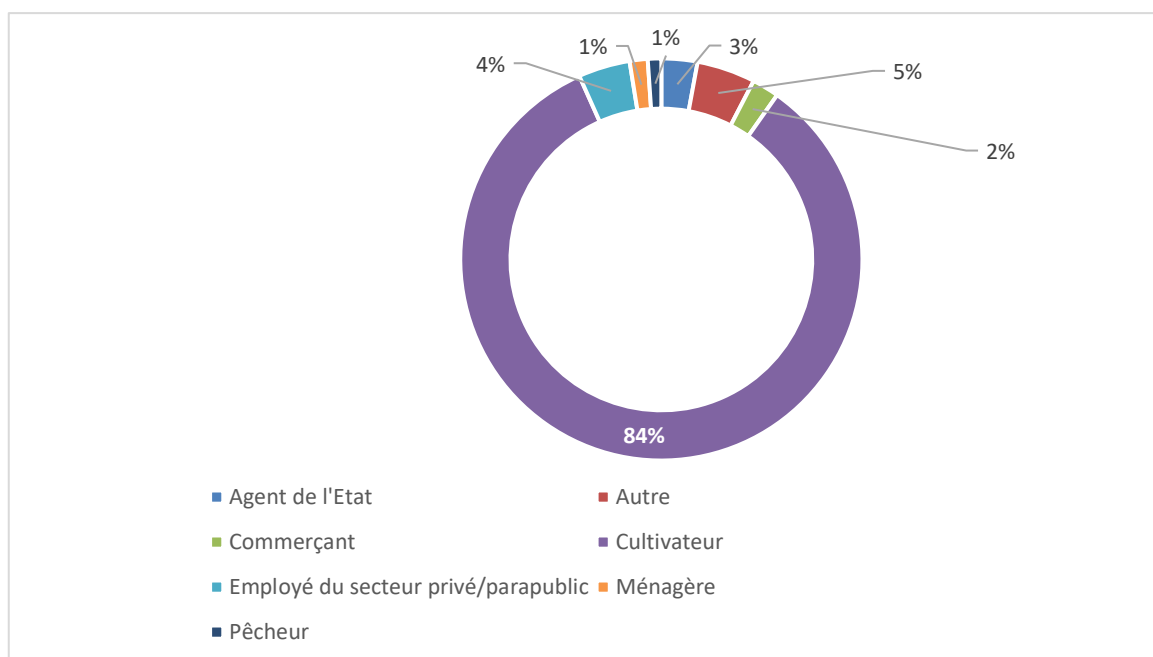


Figure 10: Répartition des PAP en fonction du type d'occupation

3.9 REPARTITION DES PAP SUIVANT LE TYPE DE COMPENSATION SOUHAITEE

Les données présentées ici sont issues des consultations publiques des PAP conduites conjointement par les responsables de l'UGP, l'administration locales et la municipalité sur la question du choix du types de compensation souhaitée. Les procès-verbaux de ces consultations figurent en annexe 4. Le type de compensation souhaitée est une donnée importante pour anticiper sur les dispositions à prendre pendant la phase de distribution des compensations et éviter les tensions sociales potentielles. Sur la base des données collectées par l'UGP, **92,11 %** des PAP sont favorables à une compensation en espèces, **5,08 %** pour une compensation en intrants agricoles et **2,81 %** pour une compensation en denrées alimentaires. La compensation en espèces est de loin donc la plus sollicitée par les PAP. Lors du recensement des PAP, des inquiétudes concernant le type de compensation étaient clairement perceptibles dans les localités impactées.

Figure 11 : Type de compensation souhaitée par les PAP

La désagrégation du type de compensation souhaitée par village est présentée dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Effectif des PAP par type de compensation souhaitée et par village

Rive	Villages	Espèces		Intrants agricoles		Denrées alimentaires		Total	
		Nbre PAP	%	Nbre PAP	%	Nbre PAP	%	Nbre PAP	%
Droite	Ouro Bobowa	305	79,22	66	17,14	14	3,64	385	100
	Djanga 1&2	457	99,13	3	0,65	1	0,22	461	100
	RIAO1&2	239	100,00	0	0	0	0	239	100
Total rive droite / Moyenne		1 001	92,26	69	6,36	15	1,38	1 085	100
Gauche	Napanla	307	93,31	7	2,13	15	4,56	329	100
	Djoulol-Bocki	324	98,48	4	1,22	1	0,3	329	100
	Kouroungou	165	97,06	1	0,59	4	2,35	170	100
	Ouro-Labbo 2	57	50	31	27,19	26	22,81	114	100
	Bamé	153	98,71	1	0,65	1	0,65	155	100
	Mbamsi	8	72,73	1	9,09	2	18,18	11	100
	Foutorou/Bokassa	86	97,73	2	2,27	0	0	88	100
Total rive gauche / Moyenne		1100	91,97	47	3,93	49	4,10	1196	100
Total / Moyenne		2 101	92,11	116	5,08	64	2,81	2 281	100

4 DONNEES ACTUALISEES DU PAR 10 000 HA

Trois principales catégories de biens impactés ont été identifiés lors de la mission de collecte des données. Il s'agit de :

- Parcelles agricoles (pertes économiques) ;
- Cultures pérennes (arbres fruitiers, forestiers) ;
- Constructions (maisons d'habitation, hangars¹, puits, forages, tombes).

Pour rappel, les données actualisées du PAR 10 000 ha suivant le nouveau scope du projet tiennent compte des considérations présentées dans le Tableau 4.

¹ Les hangars regroupent les poulaillers et porcheries

Tableau 4 : Nouveau scope à considérer pour le PAR 10 000 ha

PAR	Ancien scope			Nouveau scope			Commentaires
	Sites de chantier	Superficie (ha)	Villages concernés	Sites de chantier	Superficie (ha)	Villages concernés	
10 000 ha	Périmètre à aménager en rive droite	5 000	Riao 1&2, Djanga 1&2, Ouro-Bobboa	Parcelles du périmètre à aménager en rive droite	3065	Riao 1&2, Djanga 1&2, Ouro-Bobboa ²	Pas de changement dans les villages concernés.
				Emprise des drains et canaux d'irrigation en rive droite	775		
	Périmètre à aménager en rive gauche	5 000	Djoulol-Bocki, Ouro Labbo 2, Kouroungou, Bame, Napanla, Karewa, Ouro Labbo 1, Harande, Bamsi	Parcelles du périmètre à aménager en rive gauche	2944	Djoulol-Bocki, Ouro Labbo 2 ³ , Kouroungou, Bame, Napanla, Bamsi	Karewa, Ouro Labbo 1, Harande ne font plus partie du nouveau scope.
				Emprise des drains et canaux d'irrigation en rive gauche.	727		
	NA	NA	NA	Digue en rive droite	79	Djanga, Ouro-Bobboa	Nouveaux sites de chantiers non pris en compte lors de l'élaboration du PAR 10 000 ha de l'ancien scope du projet.
	NA	NA	NA	Digue en rive gauche	90	Bokassa, Fotorou, Djoulol-Bocki, Karewa	
NA	NA	NA	Voie d'accès au barrage et conduite forcée	15,11	Bokassa, Fotorou, Djoulol-Bocki, Bame, Kouroungou, Napanla, Ouro-Labbo 2.		
Total 10 000 ha		10 000	14	NA	7 695,11	14	

NB : les parcelles à aménager s'étendent sur une superficie de 3 065 ha en rive droite et 2 944 ha en rive gauche. Toutefois, en incluant les emprises requises pour les canaux et les drains, les emprises impactées par cet aménagement s'étendent au total sur 3 840 ha en rive droite et 3 671 ha en rive gauche.

² Partiellement concerné par le nouveau scope.

³ Partiellement concerné par le nouveau scope.

4.1 EVALUATIONS DES PERTES ECONOMIQUES SUR LES PARCELLES AGRICOLES

L'évaluation des pertes économiques liées aux parcelles agricoles pour le PAR de 10 000 ha est présentée dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Evaluation des pertes économiques liées aux parcelles agricoles

Désignation	Nombre de PAP	Superficie (ha)	Barème (FCFA)	Coût (FCFA)
Perte des parcelles en rive droite	1 023	3 840	250 000	960 000 000
Perte des parcelles en rive gauche	1 190	3 671	250 000	917 750 000
Total PAR 10 000 (addendum)	2 213	75 11	250 000	1 877 750 000
Perte des parcelles sur la digue en droite	230	79	250 000	19 750 000
Perte des parcelles sur la digue en gauche	207	90	250 000	22 500 000
Pertes des parcelles sur la voie d'accès au barrage et la conduite forcée	192	15,11	250 000	3 777 500
Total nouveaux sites de chantier	629	181	250 000	46 027 500
Total général	2780	7 692,11	250 000	1 923 777 500

Les pertes économiques liées aux parcelles agricoles se chiffrent à **1 923 777 500 FCFA**, soit une augmentation de 523 777 500 FCFA par rapport aux données contenues dans le PAR 10 000 ha (1 400 000 000 FCFA). Ceci peut s'expliquer par la prise en compte des nouveaux sites de chantier qui n'étaient pas en culture au moment de la réalisation du PAR 10 000 ha parent en 2020, ainsi que le versement des compensations directement aux PAP en lieu et place de la location et de l'aménagement d'un site de recasement.

4.2 EVALUATIONS DES CULTURES PERENNES

L'évaluation des cultures pérennes impactées est présentée dans le Tableau 6 : Evaluation des cultures pérennes pour le PAR 10 000 ha. **Error! Reference source not found.**

Tableau 6 : Evaluation des cultures pérennes pour le PAR 10 000 ha

Site	Nombre d'arbres	Coût (FCFA)
Périmètre rive gauche	10 387	301 227 000
Périmètre rive droite	2 074	122 142 000
Digue en rive gauche	750	32 246 000
Digue en rive droite	389	17 461 000
Conduite force et voie d'accès au barrage	488	16 576 000
Total	14 088	489 652 000

La perte des cultures pérennes se chiffrent à 489 652 000 FCFA.

4.3 EVALUATIONS DES PERTES SUR LES CONSTRUCTIONS

Les constructions identifiées dans le nouveau scope du projet pour le PAR 10 000 ha regroupent les maisons d'habitation, les tombes et les puits. L'évaluation des pertes des constructions est résumée dans le Tableau 7. **Error! Reference source not found.**

Tableau 7 : Evaluation des constructions pour le PAR 10 000 ha

Site	Nombre de PAP	Coût (FCFA)
Périmètre rive gauche	69	66 253 800
Périmètre rive droite	23	3 425 275
Digue en rive gauche	5	1 170 000
Digue en rive droite	22	13 074 188
Voie d'accès au barrage et conduite forcée	4	3 612 050
Total	53	87 535 313

La synthèse des données actualisées du PAR 10 000 ha est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Synthèse des données actualisées du PAR 10 000 ha pour l'année 2025

Désignation	Coût (FCFA)
Pertes économiques sur les terres agricoles	1 923 777 500
Pertes des cultures pérennes	489 652 000
Pertes des constructions	87 535 313
Total des pertes	2 500 764 813
Prévision pour les ajustements liées au traitement des réclamations (10% des pertes)	250 076 481
Frais de mise en œuvre et de suivi (10% du budget des pertes totales)	250 076 481
Budget actualisé	3 010 917 775
Ancien budget	2 119 301 500
Différence	891 616 275

En cas de retard dans l'avancement des travaux, les compensations seront payées aux PAP en 2026. Pour cela, il serait nécessaire pour le Maître d'Ouvrage de notifier ce risque aux entreprises des travaux pour éviter de supporter une fois de plus les conséquences financières liées au paiement des dites compensations.

Tableau 9 : Synthèse générale des données actualisées prenant en compte le glissement en 2026

Année	Désignation	Coût (FCFA)	Total (FCFA)	Cumul des coûts annuels (FCFA)
Budget exécuté au courant de l'année 2024				
Budget de l'année 2024	Compensation pour pertes économiques pour les travaux	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Budget en cours d'exécution en 2025				
Budget de l'année 2025	Pertes économiques sur les terres agricoles	1 923 577 500	3 010 917 775	3 060 917 775
	Pertes des cultures pérennes	489 652 000		
	Pertes des constructions	87 535 313		
	Provision pour les ajustements liées aux déplacements des tombes, cultures pérennes etc. (10% des pertes de 2 500 764 813)	250 076 481		
	Frais de mise en œuvre et de suivi (10% des pertes de 2 500 764 81)	250 076 481		
	Mesures d'accompagnement des personnes vulnérables	10 000 000		
Budget à exécuter en 2026 en cas de glissement de la date d'achèvement des travaux				
Budget de l'année 2026	Pertes économiques sur les terres agricoles	1 923 577 500	2 125 935 250	5 186 853 025
	Frais de mise en œuvre et de suivi (10% des pertes de 1 923 577 500)	192 357 750		
	Mesures d'accompagnement des personnes vulnérables	10 000 000		
Total général pour les 03 années (2024, 2025 et 2026)			5 186 853 025	

5 PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DE L'ADDENDUM DU PAR 10 000 HA POUR L'ANNEE 2025

Activités	Période																							
	Fév. 2025			Mars 2025				Avril 2025				Mai 2025				Juin 2025				Juil 2025		...	Nov 2025	
	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2			
Analyse des données et production du rapport provisoire																								
Soumission du rapport provisoire du PAR																								
Affichage du listing provisoire																								
Examen du rapport provisoire																								
Tenue de la CSRT																								
Traitement des réclamations																								
Affichage du listing amélioré des PAP																								
Paiement des compensations																								
Traitement des réclamations																								
Soumission du rapport pré-final																								
Affichage du listing amélioré des PAP																								
Poursuite du paiement des compensations																								

Activités	Période																						
	Fév. 2025			Mars 2025			Avril 2025				Mai 2025				Juin 2025				Juil 2025		Nov 2025	
	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2		
Traitement des éventuelles réclamations																							
ANO de la Banque sur le rapport pré-final																							
Poursuite du paiement des compensations																							
Soumission du rapport final du PAR																							
Audit de la mise en œuvre du PAR																						

6 BIBLIOGRAPHIE

- MINEPAT, Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet VIVA-BENOUE, 36 Pages ;
- MINEPAT, Rapport final du Plan d'Action de Recasement (PAR) élaboré dans le cadre du projet d'aménagement du périmètre Lagdo I sur la rive droite de la Bénoué (5000 ha) et du périmètre Lagdo II sur la rive gauche (5000 ha), 133 Pages.
- MINEPAT, Rapport final du Projet d'Infrastructure Hydraulique dans la Vallée de la Bénoué (PIHVB) – Evaluation Sociale (ES) réalisée dans le cadre de la préparation du projet, 305 Pages ;
- MINEPAT, Rapport final : Plan d'Action de Recasement (PAR) du périmètre Lagdo I-Réhabilitation 1000 ha, 180 Pages ;
- MINEPAT, Rapport final du Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations (PULCI) – Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES), 180 Pages ;
- MINEPAT, Rapport principal de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) : Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) détaillée des périmètres de Lagdo, Rive droite-Réhabilitation (1000 ha), Rive droite-Extension (5000 ha) et Rive gauche-Extension -5000 ha), 580 Pages ;
- Projet VIVA-BENOUE, Présentation du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la BENOUE, Janvier 2023, 27 pages.
- MINEPAT, Cadre de politique de réinstallation du projet VIVA BENOUE, 224 Pages ;
- MINEPAT, Rapport de l'addendum du PAR de 10 000 ha, 23 Pages.

7 ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

1. Introduction

1.1. Contexte de l'étude

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale à travers l'Association Internationale de Développement (IDA), un crédit de deux cent (200) millions \$US pour le financement du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA BENOUE). Le projet ambitionne de renforcer la résilience des populations rurales dans la vallée de la Bénoué, à travers l'amélioration de la productivité agricole et l'augmentation de la production dans les périmètres irrigués de Lagdo. Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'aménagement du périmètre de Lagdo I sur la rive droite de la Bénoué (5 000 ha) et le périmètre Lagdo II sur la rive gauche (5 000 ha). De même, il est prévu la réhabilitation du périmètre Lagdo I, rive droite de la Bénoué situé en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, d'une superficie de 1 000 ha aménagé par l'État pendant la période couvrant les années 1987 à 1993, et dont 600 ha sont consacrés à la production rizicole et 400 ha destinés à la polyculture.

Pendant la phase préparatoire dudit projet, un certain nombre des documents cadres de sauvegardes environnementale et sociale ont été élaborés à l'effet d'encadrer la mise en œuvre conformément aux directives opérationnelles de la Banque mondiale. Il s'agit : (i) du Cadre de Gestion environnementale et Sociale (CGES), (ii) de l'Évaluation Sociale, (iii), de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), (iv) du Plan de Gestion des Nuisibles (PGN), (v) du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et (vii) les Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des populations affectées par le projet.

Au cours de son démarrage, il a été décidé de procéder à la répartition des travaux d'aménagement des périmètres irrigués en deux (02) tranches : la tranche ferme et la tranche conditionnelle. Ainsi pour le périmètre de Lagdo I, la tranche ferme est de 3065 ha sur les 5000 ha initialement prévus. Pour le périmètre de Lagdo II, elle est de 2944 ha sur les 5 000 ha initialement prévus. Les travaux d'aménagement des périmètres irrigués sont en cours dans la tranche ferme. Pour le périmètre de réhabilitation en rive droite la superficie à réhabiliter est passée de 1000 ha à 1122 ha. En effet, une portion de 122 ha du domaine privé de l'Etat a été identifiée en phase Avant-Projet Détaillé (APD) et devra être aménagée.

La nouvelle répartition des superficies des périmètres à aménager sur les tranches ferme et conditionnelle a engendré des modifications sur la superficie des parcelles mises en valeur par les populations riveraines, le nombre de personnes affectées par le projet et les coûts de mise en œuvre du PAR. Ce qui a conduit à la réalisation de l'addendum du PAR 10 000 ha dont les données de bases sont en cours de consolidation.

Par ailleurs, les populations ne disposent ni de bail ordinaire ou emphytéotique sur ces terres du domaine privé de l'Etat qu'elles exploitent. Toutefois, les travaux de construction sur le domaine national des digues de protection des périmètres contre les inondations, des voies d'accès, des canaux pour les conduites forcées en béton et l'ouverture des sites d'emprunt des matériaux vont entraîner la destruction des biens et la limitation d'accès à la terre pour les activités agricoles (durant la phase des travaux). D'où la nécessité de procéder une évaluation globale des PAP sur ces différents sites du chantier.

1.2. Justification de l'étude

Toutes les évaluations environnementales réalisées pendant la phase préparatoire du Projet VIVA BENOUE ont porté sur les infrastructures susceptibles d'être réalisées sur le domaine privé de l'Etat.

La sous-composante 1.2, relative à l'aménagement des infrastructures d'irrigation et de drainage a suscité la réalisation de deux (02) Plans d'Action de Recasement. Il s'agit primo du PAR de 1000 ha en cours de mise en œuvre. Les populations en générale et les PAPs en particulier ont été informées et sensibilisées sur les options de compensation prévues en phase des travaux. Les concertations ont été conduites pour recueillir leurs avis sur la mise en œuvre des mesures de compensation prévues ((a) l'installation provisoire des PAPs sur le site de Lainedé, (b) le développement des jardins de case pour une meilleure agriculture pluviale annuelle pendant les travaux et (c) le recrutement des PAPs par les entreprises des travaux pour les tâches en HIMO (main d'œuvre non qualifiée)). Cependant, les exploitants de

la portion de 112 ha située en dehors du périmètre à réhabiliter n'ont pas été recensés lors de l'élaboration de ce document en 2020 parce que la réalisation du design du périmètre n'était pas achevée. D'où la nécessité de rattraper cette situation. Secondo, l'addendum du PAR 10 000 ha est en cours de finalisation. Mais, il ne prend pas en compte les populations affectées par les travaux de constructions des digues de protection sur une emprise de 50 mètre de large et 33,8 km de long. Soit une superficie d'environ 1690 ha à évaluer.

En réalité la matérialisation des axes des digues de protection sur le terrain a permis de constater la présence des champs et des arbres appartenant aux populations riveraines. Il en est de même sur le corridor des conduites forcées en rive gauche et la voie d'accès au barrage sur un linéaire de 12 km. Le planning des travaux de construction des digues sur le terrain est sérieusement perturbé par la présence des cultures par endroit dans l'emprise.

Le budget actuel de mise en œuvre des PAR du projet n'intègre pas la compensation des pertes situées sur le domaine national et la provision budgétaire dédiée à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale insérée dans les contrats des entreprises des travaux ne peut couvrir les compensations escomptées.

Le but des présents termes de référence est de définir les modalités, les objectifs et résultats, ainsi que le profil du consultant et le chronogramme en vue de l'actualisation des deux (02) Plan d'Action de Réinstallation des populations affectées par l'aménagement de ses infrastructures connexes du projet.

2. Objectifs

2.1. Objectif principal des termes de références

Le PAR est une évaluation précise des biens impactés et une identification des personnes affectées par les activités du projet. L'idée est de préparer une liste des personnes impactées en termes de destruction de biens, de déplacements physiques et économiques, d'occupants et d'usagers des ressources (droits d'accès et d'usage), d'évaluer la valeur desdits impacts en vue d'une compensation et/ou d'une réinstallation en cas de déplacements physiques, et enfin de proposer des mesures d'accompagnement afin d'atténuer les impacts négatifs.

L'objectif principal des TdR est de procéder à l'actualisation des bases de données des personnes affectées par le projet selon le nouveau scope. Autrement dit, il s'agit d'actualiser le PAR 1000 ha pour inclure les populations affectées par l'aménagement de 112 ha de périmètres hydroagricoles en rive droite et le PAR 10 000 ha pour consolider le listing des PAPs de la tranche ferme tout en prenant en compte, la construction des digues de protection, l'aménagement du canal dédié au passage des conduites forcées et la voies d'accès au barrage.

2.2. Objectifs spécifiques

Il s'agira de manière spécifique :

- de faire une identification exhaustive des PAP dans leur diversité de situation dans la bande de 122 ha du périmètre à réhabiliter, sur les digues et les voies d'accès de l'oléoduc. Le consultant devra faire une description des caractéristiques et une actualisation des informations sur les ménages affectés notamment sur leurs moyens d'existence, leurs niveaux de production et de revenus issus des activités formelles et informelles, leur niveau de vie, leur organisation, le rôle des femmes et des hommes dans la prise de décision sur les ressources du ménage ;
- consolider le listing des personnes et biens affectés par les nouveaux aménagements de la tranche ferme sur les deux rives de la Bénoué ;
- de décrire le nombre de constructions, de familles, d'activités économiques, ou d'autres biens à exproprier dans l'emprise des digues et voies d'accès et évaluer les biens affectés conformément aux directives du CPR et de la PO 4.12 ;
- de décrire les impacts potentiels du projet dus aux déplacements économiques et physiques, les types d'indemnisation consentis avec les personnes affectées (ceci conformément aux orientations des PAR existants) et les coûts y afférents ;
- d'actualiser le budget pour la mise en œuvre des deux (02) PAR ;
- d'élaborer le calendrier de mise en œuvre, couvrant toutes les actions depuis la préparation jusqu'à la fin de la mise en œuvre, y compris les dates pour la remise aux PAPs des compensations et

diverses formes d'assistance prévues. Le calendrier doit indiquer comment les actions de réinstallation sont liées au calendrier d'exécution des travaux sur l'ensemble du projet.

3. Approche méthodologique pour la conduite de la mission

La conduite de cette mission sera basée d'une part sur l'exploitation et l'analyse de la documentation existante sur le projet, sur les thématiques traitées par le projet et, d'autre part, sur les investigations approfondies dans la zone concernée par la mission et la consultation des diverses parties prenantes, surtout les acteurs locaux, les autorités administratives, municipales et traditionnelles, la MEADEN, l'UGP du Projet VIVA Bénoué. En fait, il ne s'agit pas de l'élaboration d'un nouveau PAR, mais d'une actualisation du recensement des personnes affectées. Par conséquent, cette actualisation se fera selon l'approche d'évaluation et les modes des compensations approuvées dans les PAR initiaux.

Le Consultant devra identifier et passer en revue les règlements et les directives qui régissent la réinstallation involontaire des populations. Les documents à consulter comprennent, entre autres :

- la Politique Opérationnelle (PO/PB 4.12) sur la réinstallation involontaire ;
- la Politique Opérationnelle (PO/PB 4.01) sur l'Évaluation environnementale et les autres Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale et y compris des recommandations sur l'atténuation des risques de violence basée sur le genre ;
- tous les textes de lois et règlements et cadres administratifs nationaux et locaux en matière d'acquisition de terres, de traitement de cas de relocation et/ou compensation et d'expropriation des PAP, et ;
- les documents et les politiques environnementales et sociales du Cameroun ;
- tous les documents de sauvegarde déjà élaborés dans le cadre de la préparation du projet.

4. Résultats attendus

A l'issue de cette étude d'actualisation du PAR, il est attendu les résultats suivants :

- La base des données des personnes affectées par le nouveau scope du projet est actualisée ;
- Un recensement des PAPs est effectuée pour les superficies 112 ha de périmètre en rive droite, dans l'emprise de construction des digues de protection et le long du corridor des conduites forcées et voies d'accès du barrage ;
- Le listing des personnes et biens affectés par les nouveaux aménagements de la tranche ferme est consolidé ;
- Tous les biens à exproprier dans l'emprise des digues, le long de la canalisation de l'oléoduc et voies d'accès au barrage sont dénombrés et évalués ;
- Les impacts potentiels du projet dus aux déplacements économiques et physiques, les types d'indemnisation consentis avec les personnes affectées sont décrits ;
- Le budget pour la mise en œuvre des PAR est actualisé ;
- Le calendrier de mise en œuvre, couvrant toutes les actions y compris les dates pour la remise aux PAPs des compensations et diverses formes d'assistance prévues est élaboré en cohérence de planning des travaux.

5. Profil du Consultant

Le Consultant Individuel devra être qualifié et justifiant d'une expérience confirmée en matière d'évaluation environnementale. Les compétences minimales suivantes sont requises :

- Avoir un niveau minimum de Bac +5 en sciences sociales (Sociologie, anthropologie, Agro-socio-économiste), sciences environnementales ou tout autre diplôme équivalent :

- Avoir impérativement réalisé au moins trois (03) PAR ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience générale dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;
- Avoir une bonne maîtrise des procédures de la Banque mondiale en matière d'Evaluation Environnementale et Sociale est un atout.

Pour mener à bien son mandat, le Consultant devra travailler en étroite collaboration avec l'expert SIG qui sera recruté séparément dans la collecte de données et le recensement des biens. Il pourra se faire assister par une équipe pluridisciplinaire d'enquêteurs (techniciens spécialisés en, génie rural, génie civil, cadastre /cartographe et statisticien).

Le consultant doit aussi connaître les textes juridiques réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique, et toutes autres lois et règlements en vigueur dans le pays qui traitent des questions foncières et des impacts sociaux liés aux aménagements hydro-agricoles. Ceci implique au-delà de la connaissance des textes, la compréhension des pratiques locales liées à l'accès à la terre, y compris sur le domaine national et dans les périmètres irrigués gérés par des acteurs publics qui relèvent du domaine privé de l'Etat, aux flux migratoires et à l'usage des ressources naturelles dans la zone du projet ainsi que les risques que cela pourrait créer pour certaines groupes sociaux (les femmes, les jeunes, les peuple indigènes, etc.).

6. Durée de la prestation

La durée globale de la mission est de deux (02) mois, soit huit (08) semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations, et réparties comme suit :

- une semaine de compilation, de synthèse des informations bibliographiques ;
- deux (02) semaines recensement des PAPs et inventaire des biens sur les différents sites concernés par l'étude ;
- deux (02) semaines de restitution du listing auprès des PAP, traitement des requêtes, consolidation et finalisation du rapport d'actualisation des bases des données PAPs ;
- deux (02) semaines d'élaboration du rapport provisoire comportant les données actualisées sur les PAPs ;
- une semaine pour la production du rapport final.

7. Ventilation des livrables

7.1. Calendrier des livrables

Le Consultant soumet, en nombres d'exemplaires définis, les rapports ci-dessous indiqués :

- un rapport de démarrage au début de la prestation : 10 jours ouvrables après notification de l'OS de démarrage. Ce rapport mettra un accent sur la compréhension de la mission par le consultant, la présentation de la méthodologie et du calendrier d'exécution de la mission et le rapport de la prise de contact sur le terrain. Cette première version sera présentée devant la commission de suivi et de de recette à Garoua. La soumission de ce rapport donnera droit à un premier décompte représentant 30% du montant de la prestation.
- un rapport provisoire d'actualisation des bases des données des deux (02) PAR, sept (07) semaines après le démarrage de la mission. Elle sera ensuite envoyée à la Banque mondiale pour avis de non-objection. La soumission de ce rapport provisoire donnera droit à un premier décompte représentant 50% du montant de la prestation ;
- un rapport final d'actualisation des bases des données des deux (02) PAR consolidé suivant les observations de la Banque mondiale huit (08) semaines après le démarrage avec les annexes sera remis sous format papier en cinq (05) exemplaires, accompagné d'une copie électronique sous clé USB. Cette version définitive sera validée par la commission de suivi et de recette. Au terme de ce double processus de validation (commission de suivi et de recette et banque mondiale), le paiement du dernier décompte représentant 20% sera effectué.

7.2. Approbation des livrables

Les trois (03) rapports susmentionnés seront présentés à l'UGP du projet VIVA-Bénoué qui soumettra les copies électroniques à la MEADEN et au MINEPAT pour revue. L'approbation de ces rapports incombe à l'UGP après avis de non-objection de la Banque mondiale. Toutefois, les livrables ayant une incidence financière sur le contrat du consultant seront validés par un comité constitué comme suit :

- Le Directeur Général de la MEADEN, Président
- Le Coordonnateur de VIVA Bénoué, Vice-Président
- Le Délégué Régional du MINMAP ou son représentant, Membre
- Le Délégué Départemental de la Bénoué du MINAS ou son représentant, Membre
- Le Délégué Départemental de la Bénoué du MINADER ou son représentant, Membre
- Le Spécialiste des Questions Environnementales, Membre
- Le Chef de la Cellule Environnementale et Sociale de la MEADEN, Membre
- Le Spécialiste des Questions Sociales, Rapporteur.

ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

ENQUETES MENAGES

À ce sujet, les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la Loi n° 2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun qui stipule en son article 12 que « toute personne physique ou morale impliquée dans la réalisation de toute opération de collecte de données statistiques est astreint au secret statistique ».

SECTION 00 : CONTROLE ET SUPERVISION

S0Q0	Code Exploitant	
S0Q1	Nom de l'enquêteur	
S0Q2	Nom du superviseur	
S0Q3	Village d'habitation	
S0Q4	Date de l'enquête	
S0Q5	Nom du Chef de quartier / village :	

SECTION 01 IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT AFFECTE PAR LE PROJET

S01Q1A	Nom et prénom de l'exploitant _____, Tél _____ N°CNI _____ N° Photo ID : _____ N° Photo CNI 1 : _____ N° Photo CNI 2 : _____ N° Photo bien impacté : _____	
S01Q1B	Nom et prénom du représentant de l'exploitant : _____, Tél _____ N°CNI _____ N° Photo ID : _____ N° Photo CNI 1 : _____ N° Photo CNI 2 : _____	
S01Q2	A. Sexe de l'exploitant : <input type="checkbox"/> 1- masculin 2- Féminin B. Année de naissance de l'exploitant _____	
S01Q3	Année d'installation dans les villages impactés par le projet : _____	
S01Q4	Statut matrimonial : <input type="checkbox"/> 1=Célibataire 2=Marié (état civil) 3= Divorcé(e) 4=Veuf(ve) 5= union libre,6=autre _____	
S01Q5	Taille du ménage _____ dont Nombre de Femmes _____ Nombre d'actifs dans le ménage _____	
S01Q6	Nombre d'enfants vivant dans le ménage _____ dont : Filles _____	
S01Q7	Nombre de personnes de: Moins de 5ans _____ B.5-10ans _____ C.11-15ans _____, D.16-21ans _____, E.22 et plus _____	
S01Q8	a. Type de mariage : 1= monogamie 2= polygamie _____, b. Si mariage polygamique, quel est le nombre d'épouses ? _____	
S01Q9	Religion 1=chrétien(ne) 2=musulman(e) 3=Animiste 4=Autre religion (à préciser).....	
S01Q10	Nationalité de l'exploitant : 1= Camerounais 2= Tchadien 3= Centrafricain 4= autre pays.....	
S01Q11	Niveau d'instruction de l'exploitant : 1-Non scolarisé 2- Primaire 3- Secondaire général 4- Secondaire technique 5 = Supérieur 6= École coranique 7= autre _____	
S01Q12	Occupation principale du chef du ménage : 1- Agent de l'État 2- Employé du secteur privé/parapublic 3- cultivateur 4- pêcheur 5-artisan 6- commerçant 7- éleveur 8-autres (à préciser) _____	
S01Q13	Ethnie de l'exploitant _____	
S01Q14	Région d'origine : 1= Adamaoua 2= Centre 3= Est 4= Extrême-Nord 5= Littoral 6= Nord 7= Nord-Ouest 8=Ouest 9= Sud 10= Sud-Ouest 11= autres (à préciser)	

SECTION 2 : CARACTERISATION DES PAPS

S02Q1	Catégorie sociale : 1=vulnérable 2=non vulnérable :	
S02Q2	Si vulnérable, catégorie de vulnérabilité : 1=veuve/veuf 2=femme 3=filie-mère 4=sourd 5=mal/non voyant 6=handicapés moteurs 7=autres (à préciser)	
S02Q3	a. Combien de parcelles possédez-vous ? _____, b. statut d'occupation de la présente parcelle ? _____, 1-Déguerpé et indemnisé en 2012 2-Non-résident locataire de parcelle 3-Résident locataire de parcelle 4-Résident attributaire de la parcelle 5- Non résident attributaire de la parcelle 6-Héritier ou successeur de la parcelle 7-Exploitant de la parcelle 8-autres (à préciser)	
S02Q4	Quelle est la superficie de cette parcelle (en m²) ? Déclarée= _____ Calculée= _____	
S02Q5	A. Comment avez-vous obtenu la parcelle ? _____ 1-Achat 2-Héritage 3-Location 4-Attribution B. Si location, nom du propriétaire _____, C. Année d'obtention de la parcelle ? _____	
S02Q6	Dans quel bloc se situe votre parcelle ? _____ N° de Bande _____	
S02Q7	Avez-vous été recensé en 2019 ? 1=oui 2=non	
S02Q8	Si non, pourquoi ? 1=Absent ; 2=N'était pas encore résident ; 3=autre (à préciser) _____ ;	
S02Q9	Avez-vous été indemnisé en 2012 ? 1=oui 2=non	

SECTION 3 : CARACTERISATION DES IMPACTS

S03Q1	Quelle est la nature de l'impact : 1=culture 2=construction, 3= culture et construction, 4=site sacré	
RÉSERVÉE EXCLUSIVEMENT AUX PERSONNES DONT LES CULTURES (CHAMPS) SONT IMPACTÉES		
S03CQ1	Quelle(s)est/sont la(les) cultures impactées par ordre d'importance : 1=riz , 2= cultures maraichères ; 3=...mil/sorgho ; 4= maïs, 5= arachide, 6= patate, 7=igname, 8=manioc, 9=autres (à préciser)	
S03CQ2	Quelle est la superficie du champ impacté (en ha, ha, 1ha =10 000 m²) ? _____	
S03CQ3	La perte est-elle totale ou partielle ? 1=totale 2=partielle	
S03CQ4	Quelles sont les activités impactées par le projet ? (1=agriculture, 2=élevage, 3=commerce, 4=artisanat, 5=pêche, 6=autre)	
	Activité	Nature de l'activité
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉSERVÉE EXCLUSIVEMENT AUX PERSONNES DONT LES CONSTRUCTIONS SONT IMPACTÉES		
S03QD1	Quel est le matériau de construction du logement ? 1= Dur (béton, pierre, parpaing) 2= Semi dur (terre et ciment) 3= terre seulement 4= autres (à préciser)	
S03QD2	Forme et dimensions de la construction a. rectangulaire <input type="checkbox"/> 1=Oui, 2=Non Longueur= _____ (m) largeur= _____ (m) année de construction _____ b. ronde <input type="checkbox"/> 1=Oui, 2=Non Diamètre= _____ (m) année de construction _____	

S03QD3	Nature du mur de la concession <input type="checkbox"/> 1= Dur (béton, pierre, parpaing) 2= Semi dur (terre et ciment) 3= terre seulement 4=autres (à préciser) Dimensions du mur la barrière Longueur=_____ (m) Hauteur=_____ (m)	<input type="checkbox"/>
S03QD4	Quel est le matériau de couverture du toit ? 1= paille, natte 2= tôle 3= autres (préciser)	<input type="checkbox"/>
S03QD5	Quelle est la surface du toit (m²)?	<input type="checkbox"/>
S03QD6	Quelle est le matériau de traitement du sol dans le logement ? 1= terre/sable/bouse2= ciment 3= carrelage 4= autre (à préciser) :	<input type="checkbox"/>
S03QD7	Quelle est la caractéristique des WC dans la concession ? 1= Latrine extérieure sans chasse d'eau 2= Latrine extérieure avec chasse d'eau 3=Aucune installation, 4=WC moderne/interne	<input type="checkbox"/>

SECTION 4 : CARACTERISATION D'AUTRES TYPES D'IMPACTS SUR LES CONSTRUCTIONS ET SUR LES AUTRES PLANTES ET ARBRES FRUITIERS

S04Q1	Nature de la construction 1=Tombe, 2=Fosse, 3=poulailler, 4=porcherie, 5=autre	Village 1=Bessoum, 2=Dingale, 3=Gounougou, 4=OuroDokoudje	Forme 1=rectangulaire 2= ronde	Type 1=Dur 2=semi dur 3=terre	Dimensions			Standing 1= Haut 2= Moyen 3= Bas	Année de construction
					Longueur (en m)	Largeur (en m)	Diamètre (en m)		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S04Q2	Nature de la culture (plante, arbre fruitier, etc.) 1=manguier, 2=citronnier, 3= oranger, 4=arbres d'ombrage, 5=baobab, 6=autres (à préciser)	Village 1=Bessoum, 2=Dingale, 3=Gounougou, 4=OuroDokoudje	Nombre	Âge	
				Jeune	Adulte
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

ANNEXE 3 : DUP 2008

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES DOMAINES ET
DES AFFAIRES FONCIERES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF STATE PROPERTY
AND LAND TENURE

001240
ARRETE N° Y.14.4/MINDAF/D400 DU 11 SEPT 2008
déclarant d'utilité publique les travaux d'incorporation au
domaine privé de l'Etat des terrains situés en aval du barrage
hydroélectrique de Lagdo, Département de la Bénoué.-

LE MINISTRE DES DOMAINES ET DES AFFAIRES FONCIERES,

- VU La Constitution ;
- VU L'ordonnance n° 74/1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par celle N°77/1 du 10 janvier 1977 ;
- VU L'ordonnance n° 74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial, modifiée et complétée par celle N°77/2 du 10 janvier 1977 ;
- VU La loi n° 85/09 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation et son Décret d'application n° 87/1872 du 16 Décembre 1987 ;
- VU Le décret n° 2005/178 du 27 mai 2005 portant organisation du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières ;
- VU le décret n° 2007/269 du 07 septembre 2007 portant réaménagement du Gouvernement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont déclarés d'utilité publique, les travaux d'incorporation au domaine privé de l'Etat des terrains situés en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, Département de la Bénoué.

Article 2 : la commission de constat et d'évaluation réglementaire chargée de conduire les travaux est constituée ainsi qu'il suit : :

- le Ministre des Domaines et des Affaires Foncières ou son représentantPrésident ;
- le Directeur des DomainesSecrétaire ;
- le Gouverneur de la Province du Nord.....Membre ;
- le Préfet du Département de la BénouéMembre ;
- le Sous-Préfet de Lagdo.....Membre
- le Directeur du CadastreMembre ;
- le Directeur du Patrimoine de l'Etat.....Membre ;
- le Directeur des Etudes et des Projets au MINADER.....Membre ;
- le Directeur de l'Industrie au MINMIDT.....Membre ;
- le Directeur de l'Aménagement du Territoire au MINEPAT....Membre ;

- le Directeur de l'Habitat et de l'Architecture au MINDUH.....Membre ;
- le Directeur de la MEADEN.....Membre ;
- le ou les Député(s) concerné(s).....Membre(s);
- le Maire de la commune de Lagdo.....Membre;
- les Autorité(s) traditionnelle(s) concernée(s).....Membre(s).

Article 3 : Cette commission est chargée :

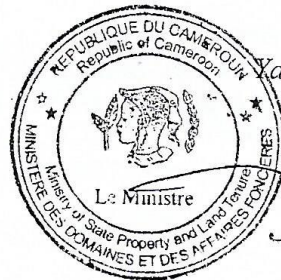
- De délimiter et de faire borner les terrains concernés aux frais du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières ;
- De faire poser les panneaux indiquant le périmètre de l'opération aux frais du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières;
- De constater les droits, d'évaluer les biens concernés et d'identifier leurs propriétaires et titulaires ;
- De constituer des sous-commissions techniques à l'effet d'expertiser les constructions, les terrains nus, les cultures et autres mises en valeur constatées sur le terrain concerné.

Article 4 : A l'issue de l'enquête, la commission de constat et d'évaluation produira :

- les procès-verbaux d'enquête signés de tous ses membres, relatant les incidents éventuels et faisant ressortir toutes observations utiles ;
- les procès-verbaux de bornage et les plans des terrains concernés, établis et signés par le géomètre membre de la Commission. Ces plans feront ressortir le cas échéant, les titres fonciers existants, les terrains en cours d'immatriculation dont les procédures ont reçu l'avis favorable de la Commission consultative à la date de signature du présent arrêté, les parcelles objet de dossier de concession, les dépendances du domaine public et les terrains du domaine privé de l'Etat ;
- les états distincts des constructions, des cultures et des autres mises en valeur constatées sur le terrain concerné, signés par les membres de la sous-commission technique et contresignés par tous les membres de la Commission;

A la fin des travaux, l'ensemble du dossier composé de pièces susvisées, sera mis en forme au Ministère des Domaines et des Affaires Foncières pour suite de la procédure.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-



Yaoundé, le ... 4. 4. SEPT. 2008

Anong Adibimé Pascal

77

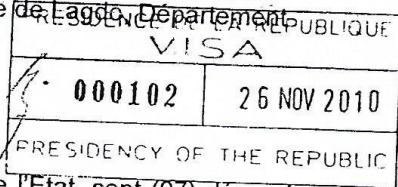
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2010/3443/PM DU 15 DEC 2010
 portant incorporation au domaine privé de l'Etat de sept (07) dépendances du domaine national situées sur la rive droite du fleuve Bénoué, en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, Arrondissement de Lagdo, Département de la Bénoué, Région du Nord.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la constitution ;
- VU l'ordonnance n° 74/1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/1 du 10 janvier 1977 ;
- VU l'ordonnance n° 74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/2 du 10 janvier 1977 ;
- VU la loi n° 85/09 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation et son décret d'application n° 87/1872 du 16 décembre 1987 ;
- VU le décret n° 76/166 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- VU le décret n° 76/167 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat et ses modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU le décret n° 2009/222 du 30 juin 2009 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU l'arrêté n° 001240/Y.14.4.MINDAF/ D400 du 11 septembre 2009 déclarant l'utilité publique les travaux d'incorporation au domaine privé de l'Etat des terrains situés en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, Département de la Bénoué ;
- VU le dossier technique y afférent,



DECRETE

ARTICLE 1^{er}.- Sont incorporées au domaine privé de l'Etat, sept (07) dépendances du domaine national sises aux lieux-dits Djanga-Lacdouloumi, Gounougou-Riao, Bessoum, boboa, Vallée de la Bénoué, Arrondissement de Lagdo, Département de la Bénoué et dont les limites sont définies par les cordonnées ci-après :

1.- Parcelle de 1966 ha 29a 52ca sise au lieu-dit Djanga-Lacdouloumi:

Sommets	X(m)	Y(m)
B.1	347156.000	1017197.997
B.2	348880.001	1015893.995
B.3	350136.002	1015269.996
B.4	350829.001	1015423.997
B.5	352585.000	1015694.000
B.6	353306.000	1015563.000

ARTICLE 2.- Les personnes victimes de destruction des biens lors des travaux d'incorporation susvisés, seront indemnisées conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Les terrains décrits à l'article 1^{er} ci-dessus, seront immatriculés au nom de l'Etat dans le livre foncier du Département de la Bénoué par le Conservateur Foncier dudit Département.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 15 DEC. 2010

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
VISA	
000102	26 NOV 2010
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	



[Signature]
PHILEMON YANG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
VISA	
000101	26 NOV 2010
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

DECRET N° 2010/3444 PM DU 15 DEC. 2010
 portant incorporation au domaine privé de l'Etat d'une dépendance du domaine national de 6342 ha 02 a 46 ca, située sur la rive gauche du fleuve Bénoué, en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, au lieu-dit Bame-Karewa, Arrondissement de Lagdo, Département de la Bénoué, Région du Nord.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la constitution,
- VU l'ordonnance n°74/1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/1 du 10 janvier 1977 ;
- VU l'ordonnance n° 74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/2 du 10 janvier 1977 ;
- VU la loi n° 85/09 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation et son décret d'application n°87/1872 du 16 décembre 1987 ;
- VU le décret n° 76/166 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- VU le décret n°76/167 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat et ses modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU le décret n° 2009/222 du 30 juin 2009 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU l'arrêté n° 001240/Y.14.4.MINDAF/ D400 du 11 septembre 2009 déclarant d'utilité publique les travaux d'incorporation au domaine privé de l'Etat des terrains situés en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, Département de la Bénoué ;
- VU le dossier technique y afférent,

DECRETE

ARTICLE 1^{er}.- Est incorporée au domaine privé de l'Etat, une dépendance du domaine national d'une superficie de **6342 ha 02 a 46 ca**, sise sur la rive gauche du fleuve Bénoué, en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, au lieu-dit Bame-Karewa, Arrondissement de Lagdo, Département de la Bénoué et dont les limites sont définies par les coordonnées ci-après :

Point	X (m)	Y (m)
B.1	347 102.546	101 6042.614
B.2	347 377 .493	101 5710.881
B.3	346 585.000	101 5525.000
B.4	346 419.000	101 5725.000
B.5	344 844.000	101 4843.000
B.6	344 892.000	101 4668.000
B.7	344 759.000	101 4651.000

ARTICLE 2.- Les personnes victimes de destruction des biens lors des travaux d'incorporation susvisés, seront indemnisées conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le terrain décrit à l'article 1^{er} ci-dessus, sera immatriculé au nom de l'Etat dans le livre foncier du Département de la Bénoué par le Conservateur Foncier dudit Département.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 15 DEC. 2010

**LE PREMIER MINISTRE,
CHÉF DU GOUVERNEMENT,**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
VISA	
000101	26 NOV 2010
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	



PHILEMON YANG

ANNEXE 4 : PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES PAP SUR LE CHOIX DU TYPE DE COMPENSATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION

L'an deux mille-vingt-cinq et le 13 du mois de mars, s'est tenue au village
Duro Boukongo....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des
personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes
économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la
Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une
consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures
de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village Duro Boukongo..... ont marqué leur
approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations
proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des
PAP. 167 : 167 (100%)

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

Tayme
SPS

WANIE VALERIE
A3 MAIRE LAGDO

ABDOUL KARIM
Sous-Préfet

BAKARY JANY
Adjoint Sous-Préfet
Lagdo



B. Ahnkamj Halilou
Chef de 3^e Degré

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM Agence d'Exécution : MEADEN
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 du mois de mars, s'est tenue au village DINGALE, une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village DINGALE ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2: Intrants agricoles : 3: Denrées alimentaires). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	583	21	0	610
	%	96,6 %	3,4 %	0	100 %

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

WANIE VALERE
ASMAIRE
LAGDO

AHMADOU BENJAMAIN B.
SOGOU VIVA BENOUE

WANIE VALERE
ASMAIRE
LAGDO



Ahmadou
* Chef Traditionnel de 3° Degré
de DINGALE

IYA ABDOU KADIRI
SAFI / VIVA BENOUE

BAKERY DANY
SOGOU VIVA BENOUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)**

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION**

L'an deux mille-vingt-cinq et le 12 du mois de mars, s'est tenue au village Ouno Bobbowa....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village Ouno Bobbowa.....ont marqué leur approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations proposées (**1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires**) par la signature de la liste des PAP: 385 : 305 (79,22%) 66 (17,14%) 14 (3,64%)

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

Torgu Tiron
SOS

WANIE VALERIE
AZ MAIRE LAGDO

BAKARY
DANY
Adjant Sous-Préf
Lagdo.

IYA ABDOL (KADIRA)
SAFI / CI CA BENOUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM **Agence d'Exécution : MEADEN**
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le 15 du mois de mars, s'est tenue au village Djangou 1 et 2, une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village Djangou 1 et 2 ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. **Espèces** : 2. **Intrants agricoles** : 3. **Denrées alimentaires**). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	457	3	1	461
	%	99,13	0,65	0,22	100

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

PABAME JUAN
Rep. Sous-Préfet

WILSON AKOUKRO
Maire Commune Lagdo

TAGNE-UGP

WEHE YANG LEONARA
Rep. chef Djangou 2

IYA ABRAHAM
SAFI / VIVA BENOUE

DJAKISSAM NOUKROU BELE
Amlo DJANGA 1

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM Agence d'Exécution : MEADEN
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 du mois de mars, s'est tenue au village BESSOUM, une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village BESSOUM ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2. Intrants agricoles : 3. Denrées alimentaires). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	645	17	4	666
	%	96,85 %	2,55 %	0,60 %	100 %

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :



Nanourou Kamawa
Chef Traditionnel de 3^e Degré
de BESSOUM-GARCI

TAGNE
SRS VIVA BENOUE

GONSALA

WANIE VALERIE
MAIRE AS
LAGDO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement : IDA N° 6770 - CM

Agence d'Exécution : MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 du mois de mars, s'est tenue au village GOUNOUGOU, une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village GOUNOUGOU ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. **Espèces** : 2: **Intrants agricoles** : 3: **Denrées alimentaires**). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	543	1	1	545
	%	99,6 %	0,18 %	0,18 %	100 %

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

Représentant du chef -
de Gounougou -
FELAMA LAWANE

TAGNE SOS/UGP

WANIE VALERIE
MAIRE A3 Lagdo

IYA ABDOU KADIRI
SATE/KI VA BENOUE

[Signature]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION

L'an deux mille-vingt-cinq et le ¹³ du mois de mars, s'est tenue au village BIAO 122 une réunion sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village BIAO 122 ont marqué leur approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des PAP. 279: 239 (100%) 0 0

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :



Mohamadou Laminou
Tel: 034 190 2311 077 035 871

[Signature]
IAGNE TIAO
SPS

[Signature]
WANIE VALERIE
A3 MAIRE
LAGDO

[Signature]
Dewy Alou
Lakou

[Signature]
SYA ABDOUCHE
SATI / VIVA BENOUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM **Agence d'Exécution : MEADEN**
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le...15... du mois de mars, s'est tenue au village NAPANLA....., une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).


L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

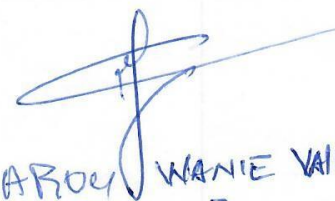
A l'issue des échanges, les PAP du village NAPANLA.....ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (**1. Espèces : 2: Intrants agricoles : 3: Denrées alimentaires**). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

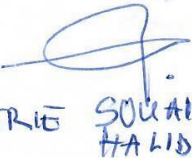
Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	<u>308</u>	<u>6</u>	<u>15</u>	<u>329</u>
	%	<u>93,6%</u>	<u>1,8%</u>	<u>4,6%</u>	<u>100%</u>


En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit


Ont signé :

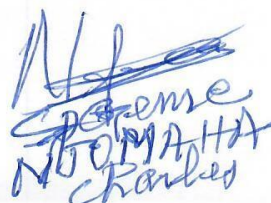

TONGBOU OUMAROU
Ref sous-prefect -


WANIE VALERIE
- MAIRE AS
LAGDO


SOUAIBOU HALIDOU
ARDO


NDOMA HA CHARLES
ARDO


SALOU MOUSSA
CES/MEADEN


NDOMA HA CHARLES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION

L'an deux mille-vingt-cinq et le..... du mois de mars, s'est tenue au village FOTIROU / BOKASSA....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village FOTIROU / BOKASSA ont marqué leur approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des PAP. 86 (97,7%) 02 (2,27%) 0 (0,20%) soit 88

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

SABANE Jérôme
~~Signature~~
Rp. sous-Préfet

Ngounroui MARC
Représentant des exploitants

NCHOUINSE ARMA
SOE / VIVA BENOUE

SAMOU HOUSSA
GER / MEADEN

WADIBES RESLON
VIVA BENOUE

Ngounroui MARC
Représentant des exploitants

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



VIVA BENOUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION

L'an deux mille-vingt-cinq et le...12 du mois de mars, s'est tenue au village
D. J. Bou Lal Bocki....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des
personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes
économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la
Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une
consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures
de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village...D. J. Bou Lal Bocki.....ont marqué leur
approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations
proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des
PAP: 329: 324 (98,5%) 04 (1,22%) 01 (0,30%)

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :


Ardo Javel

Ay Kommeni
Lagdo

Rep. Sous-Préfet

WILBA DAKSOUKOU

NCHARIWA A. SE
VIVA BENOUE

WADIEBE / RESLON
VIVA BENOUE

SACO D. ELONGA
CES MEADEN

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION


L'an deux mille-vingt-cinq et le 12 du mois de mars, s'est tenue au village
Kouroungou....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des
personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes
économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la
Bénoué (VIVA-BENOUE).


L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une
consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures
de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village KOUROUNGOU.....ont marqué leur
approbation sur la démarche et se sont engagées, en portant un choix sur les trois types de compensations
proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des
PAP. 110 : 165 (97%) 01 (0,59%) 04 (2,35%)

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit


Ont signé :



DASSA JEAN DE DIEU
Chef Village KOUROUNGOU
Rep. Sous-Préfet


Au Commune Lagdo;
WILBA SAKOUKRO


WABE/RES COM
VIVA BENOUE

SRF
VIVA BENOUE


SALMOU TOUSSA
CES/MEADEN


NDOMATTA Charles

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement: IDA N°PN 6770 - CM **Agence d'Exécution:** MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION

L'an deux mille-vingt-cinq et le..... du mois de mars, s'est tenue au village OURO LABBO II....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village Ouro Labbo II.....ont marqué leur approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des PAP. 114 57 (50%) 31 (27,19%) 26 (22,81%)

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

(Handwritten signatures and names)

A4 Commune Lagdo
 WILBADA SOUKRICO
 ABU LOBE BERKAMUA
 Chef de village Ouro Labbo II
 PARAME JEROME
 Rep. Sous-Préfet
 SALOU MOUCRA
 CEST MEADEN
 WANGES BISSOM
 VIVA BENOUE
 ATOUNA N.
 VIVA BENOUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM **Agence d'Exécution : MEADEN**
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le...14... du mois de mars, s'est tenue au village BAMSI....., une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village BAMSI.....ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (**1: Espèces : 2: Intrants agricoles : 3: Denrées alimentaires**). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation	Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total	
PAP	Nbre	10	1	2	13
	%	76,9%	7,7%	15,4%	100%

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

[Signature]
Sous-Préfet
ARRONDISSEMENT DE LAGDO
REGION DU NORD
Le Chef
ARRONDISSEMENT DE LAGDO
REGION DU NORD

[Signature]
SALINDI TOLISSA
CEA / MEADEN

[Signature]
NCHANGIKE ATOUNG
SRENIVA BENOUE

[Signature]
Ay Commune Lagdo
KILBA BAKZOUTI

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie
MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM Agence d'Exécution : MEADEN
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le...14... du mois de mars, s'est tenue au village BAME, une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village BAME ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2: Intrants agricoles : 3: Denrées alimentaires). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation	Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	1	1	2
	%	0,5%	0,5%	100%

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

Rep. Ardo Bame
Agnache Bello

de commune Lagdo
NILBA JAKSONGON

PA BAME JEROME
Rep Sous Préfet

Sp Gerson
NJOUMA HHA CHARLES

SALIM MOUSSA
CESI MEADEN
NCHOUINSU ANNE
SSE/VIVA BENOUE

ANNEXE 5 : COMPTE RENDU DE LA DESCENTE A LA CHEFFERIE DE NAPANLA

Groupement




Compte rendu de la descente à la chefferie de NAPANLA

Samedi 05 octobre 2024

Lors de la visite du chantier du jeudi 26 septembre 2024 regroupant le Maitre d'Ouvrage, la Mission de Contrôle et l'entreprise, un arrêt a été effectuée sur la route TP1 au niveau de PK4+600. Il a été observé qu'un arbre se trouve à moins de 2m de l'axe du tuyau principal (TP1) dont l'abattage est impératif. Selon les informations recueillies sur place ce jour, il s'avère que cet arbre (*Balanites aegyptica* ou dattier du désert pour coordonnées N:1004296.121 / E : 350860.929) serait sacré et toute action provoquant sa destruction est conditionnée par des rites au risque d'entraîner la mort du patriarche du village le nommé **DANGMO POLET**. Pour mieux cerner la situation, l'équipe **QHSE - Genre** de la MDC a effectué une descente de concertation avec la famille du patriarche le samedi 05 Octobre 2024 à la chefferie de Napanla.

Ont pris part :

➤ **Pour la Mission de Contrôle :**

- Maloum Abali Assistant QHSE-Genre 

➤ **Pour la population :**

- Souaibou Halidou Chef du village;
- Wangso Alfred (691122643) et Blawe Victor (698237284) : Fils du patriarche
- Voksia David et Yegamdi Kreo Bernard : Neveux du patriarche
- Hammadou Laminou, Moussa Aboubakar, Hammadou Souley et Issa Souley (Notables).

À l'issue des échanges avec les fils et neveux du patriarche DANGMO POLET, les conditions posées pour le rite avant de procéder à l'opération d'abattage de l'arbre « sacré » sont les suivantes : **une vache, une chèvre et une poule toutes matures et ayant produit.**



Photo 1 : Visite conjointe UGP/MDC et Entreprise à l'arbre sacré le 26/09/2024



Photo 2 : Concertation avec la famille du patriarche à la chefferie de Napanla 05/10/2024

Le Chef du Village


Le Chef

Pour la MDC

MALOUM ABAZI

ANNEXE 6 : LISTE ACTUALISEE DES PAP DU PAR 10 000 HA

Listing des PAP concernés par les pertes des parcelles agricoles et les cultures pérennes

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
ABA DJANGA MAHAMAT	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	4488	25	112 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	112 200
ABABOUKAR MAHAMAT	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	2878	25	71 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	71 950
ABAGANAMA LIMAN	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	3427	25	85 675	0	0	0	0	6	1	2	0	0	0	0	0	2	360 000	445 675
ABAKAR GONI SELEMAN	Djanga	Droi te	Digue de protection	1245	25	31 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	31 125
ABAKAR MOHAMED	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	3987	25	99 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	99 675
ABALAYE GABRIEL	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	2410	25	60 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	60 250
ABASSI BOUBODAM	Fotorou	Gau che	Digue de protection	3350	25	83 750	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	113 750
ABATCHOUA CHARLES	Bokassa	Gau che	Digue de protection	2013	25	50 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	50 325
ABDEL KARIM	Fotorou	Gau che	Digue de protection	6327	25	158 175	0	1	0	1	0	1	1	0	1	0	0	1	0	233 000	391 175
ABDOU TEBEKE	Fotorou	Gau che	Digue de protection	10653	25	266 325	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	50 000	316 325
ABDOU TOUDAI TOUDAI	Fotorou	Gau che	Digue de protection	6556	25	163 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	163 900
ABDOUL WAHAB BEN AZIR	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	1341	25	33 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	33 525
ABDOULAYE	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	4098	25	102 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	102 450
ABDOULAYE BAKARI	Karewa	Gau che	Digue de protection	4053	25	101 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	101 325
ABDOULAYE LINA	Djanga	Droi te	Digue de protection	5473	25	136 825	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	38 000	174 825
ABDOURAMAN AOULAWAR	MDC	Droi te	Digue de protection	870	25	21 750	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	88 000	109 750
ABDOURAMANOU	MDC	Droi te	Digue de protection	6102	25	152 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	152 550
ABDRAMAN AOULAWAR	Djanga	Droi te	Digue de protection	7770	25	194 250	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	160 000	354 250
ABE BEATRICE	Karewa	Gau che	Digue de protection	14372	25	359 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	359 300
ABISSO KOUMANDA	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	1410	25	35 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	75 000	110 250

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
ABLINKAYE SIRA	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	1871	25	46 775	19	0	0	0	0	9	8	0	0	0	0	0	0	1 490 000	1 536 775
ADAM ABAKAR	Fotorou	Droi te	Digue de protection	5267	25	131 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	156 675
ADAM ISSA	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	9849	25	246 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	246 225
ADAMOU	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	446	25	11 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	11 150
ADAMOU HAYATOU	Karewa	Gau che	Digue de protection	2310	25	57 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	82 750
ADJOURMI ALIKOURA	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	1686	25	42 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	42 150
ADOUMA ABICHO	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	2511	25	62 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	62 775
ADOUMAR EMMANUEL	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	2476	25	61 900	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	80 000	141 900
AFOUDAWAS THOMAS	Karewa	Gau che	Digue de protection	5576	25	139 400	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	63 000	202 400
AHANAJDO AFRIYINGKAI	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	6822	25	170 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	170 550
AHIDJO LIRAWA	Djanga	Droi te	Digue de protection	3127	25	78 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	78 175
AHINDAM AHANASSIDA	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	5943	25	148 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	148 575
AHNAIDJO AFRIYINGKAI	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	2203	25	55 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	80 075
AISSATOU DAOTOING	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	5631	25	140 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	140 775
AÏSSATOU HELENE	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	1131	25	28 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	28 275
AISSATOU KAHAYE	Djanga	Droi te	Digue de protection	1792	25	44 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	44 800
ALAIN DJOUFNA TCHOUNA	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	7872	25	196 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	196 800
ALARA MADI BIENVENUE	Djanga	Droi te	Digue de protection	7600	25	190 000	0	0	0	0	0	0	4	1	0	0	0	2	2	390 000	580 000
AMADOU AHIDJO	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	11345	25	283 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	283 625
AMADOU JEAN	Fotorou	Gau che	Digue de protection	2529	25	63 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	63 225
AMINA OUMAROU	Bokassa	Gau che	Conduite et voie d'accès	3466	25	86 650														-	86 650
AMINATOU ALIOUM	MDC	Droi te	Digue de protection	60	25	1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	1 500
AMINATOU GARGA	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	2836	25	70 900														-	70 900

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
AMINATOU MOUSSA	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	1264	25	31 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	31 600
AMOUDAFOUNKAYE AMOUDALAYE	Djanga	Droite	Digue de protection	2613	25	65 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	90 325
ANNAIME MAHAMAT	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	1724	25	43 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	75 000	118 100
ASSANA ADAM	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	2509	25	62 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	62 725
ASTA BOUBA	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	2019	25	50 475														-	50 475
ASTA DELPHINE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1852	25	46 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	46 300
ASTA DJOUMA	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	3704	25	92 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	92 600
ASTA NDJIDDA	Djanga	Droite	Digue de protection	894	25	22 350	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	220 000	242 350
ASTADJAM OUMAROU	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1420	25	35 500														-	35 500
AWE ANATOLE	Djanga	Droite	Digue de protection	2582	25	64 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	89 550
AWE ERNEST	Djouloul-Bocki	Gauche	Digue de protection	2986	25	74 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	74 650
AWE GABRIEL	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	800	25	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	20 000
AWEZ CÉLESTIN	Djouloul-Bocki	Gauche	Digue de protection		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
AYANG ANDRE	MDC	Droite	Digue de protection	690	25	17 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	17 250
AYANG VICTOR	Djouloul-Bocki	Gauche	Digue de protection	8847	25	221 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	221 175
BACKWA ELIZABETH	Djouloul-Bocki	Gauche	Digue de protection	2220	25	55 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	80 500
BACKWA REBECCA	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3842	25	96 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	121 050
BADAWE ALBERT	MDC	Droite	Digue de protection	5621	25	140 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	140 525
BAHANE ANGELE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	653	25	16 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	16 325
BAHANE CHANTAL	Djouloul-Bocki	Gauche	Digue de protection	1611	25	40 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	40 275
BAHANE HELENE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	195	25	4 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	4 875
BAHANE RACHEL	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	1955	25	48 875	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	330 000	378 875
BAHANE SUZANE	MDC	Droite	Digue de protection	761	25	19 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	19 025

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
BAKAI LAWAINI	Ouro-Doukoudje	Droite	Digue de protection	5840	25	146 000	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	118 000	264 000
BAKAIWE BOUDANDI	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	4983	25	124 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	174 575
BAKARY DEMA	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	511	25	12 775														-	12 775
BAKARY OUMAROU	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2077	25	51 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	51 925
BAKO DENIS	Fotorou	Gauche	Digue de protection	5660	25	141 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	141 500
BALAM DIKSIDI	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1135	25	28 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	28 375
BALBELE JEAN PIERRE	MDC	Droite	Digue de protection	3769	25	94 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	94 225
BALDENA MATAKON	Fotorou	Gauche	Digue de protection	2628	25	65 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	65 700
BAOMO GASPARD	Djanga	Droite	Digue de protection	395	25	9 875														-	9 875
BARKA ADAM	Djanga	Droite	Digue de protection	2261	25	56 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	56 525
BARKA MOISE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	6379	25	159 475	0	8	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	540 000	699 475
BASGA ALAIN	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	3320	25	83 000														-	83 000
BASGA JEAN DE DIEU	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	3016	25	75 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	75 400
BASGA PASCAL	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	3384	25	84 600														-	84 600
BAYANG ATANGANA	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	2408	25	60 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	60 200
BAYANG THÉODORE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	600	25	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	15 000
BAYANGBE CHRISTIAN	Fotorou	Gauche	Digue de protection	1497	25	37 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	37 425
BAZAMA BENJAMAIN	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	496	25	12 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	12 400
BEDODJIM FELIX	Bokassa	Gauche	Digue de protection	10930	25	273 250	0	2	35	0	0	85	0	2	0	0	0	0	0	8 620 000	8 893 250
BELADJI LIMAN	MDC	Droite	Digue de protection	3163	25	79 075	0	0	3	0	1	6	0	0	0	0	0	0	0	624 000	703 075
BELANDI NAIBE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	3492	25	87 300														-	87 300
BELLO YADA	Fotorou	Gauche	Digue de protection	3871	25	96 775	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	55 000	151 775
BELMOND RAYMOND	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	943	25	23 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	23 575

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
BENEFISTA ANGELINE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	6321	25	158 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	208 025
BERENGA GONGUI	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	4714	25	117 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	117 850
BETEL ROLAND	karewa	Gauche	Digue de protection	2785	25	69 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	69 625
BIBOU RABE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	2425	25	60 625	0	0	6	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	258 000	318 625
BLAOUSSOU RAWE	Fotorou	Gauche	Digue de protection	1182	25	29 550	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	54 550
BOMGA MBOUDANDI	Djanga	Droite	Digue de protection	2786	25	69 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	69 650
BOUBA	Djoulol-Bocki	Gauche	Conduite et voie d'accès	2379	25	59 475	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	89 475
BOUBA ANASSIDA	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2383	25	59 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	109 575
BOUBA DAVID	Fotorou	Gauche	Digue de protection	1934	25	48 350	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	110 000	158 350
BOUBA SIMEONE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	5150	200	1 030 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	1 030 000
BOUBA ZOURMBA	Fotorou	Gauche	Digue de protection	2615	25	65 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	90 375
BOUBAKARY DJINGUI	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	4975	25	124 375	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	163 000	287 375
BOUGAOULA MARTIN	MDC	Droite	Digue de protection	5615	25	140 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	140 375
BOUKAR MASLAKA	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	3243	25	81 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	81 075
BOUOBE DIEUDONNE REMI	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	2362	25	59 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	59 050
DA'AWE EGBE JOSEPH	MDC	Droite	Digue de protection	2424	25	60 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	60 600
DADJI ADAM	Djanga	Droite	Digue de protection	5022	25	125 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	125 550
DAH ZACHARIE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	464	25	11 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	11 600
DAIDANGNE JACQUELINE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	567	25	14 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	14 175
DAIDOU DANIEL	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	4086	25	102 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	102 150
DAIFERLE RACHEL	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3591	25	89 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	114 775
DAILING	MDC	Droite	Digue de protection	3054	25	76 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 350
DAIROU BOUBA	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	1148	25	28 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	28 700

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
DAKOUDI OUMAROU	Djoulo-Bocki	Gau che	Digue de protection	2081	25	52 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	52 025
DALE TOKANG	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	2651	25	66 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	66 275
DANMO POLET	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	6096	25	152 400	14	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	1	520 000	672 400
DANRA FRANCOIS	Bokassa	Gau che	Conduite et voie d'accès	2885	25	72 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	72 125
DANWE SIMON	Fotorou	Gau che	Digue de protection	6156	25	153 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	178 900
DAOKAI HELENE	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	1002	25	25 050	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	55 050
DAOUDA	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	1006	25	25 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	25 150
DARBAWA HELENE	Djanga	Droi te	Digue de protection	4204	25	105 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	105 100
DARBAWA RASALINE	Djanga	Droi te	Digue de protection	2350	25	58 750														-	58 750
DATOU MADELEINE	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	3417	25	85 425	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000	205 425
DAWE MBARGA	Djanga	Droi te	Digue de protection	2868	25	71 700	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	55 000	126 700
DAWE TEMGA	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	2167	25	54 175	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	0	0	0	325 000	379 175
DAYANG ANTOINE	MDC	Droi te	Digue de protection	1973	25	49 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	49 325
DENEMDJIGUI PASCALINE	MDC	Droi te	Digue de protection	12771	25	319 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	319 275
DERIBA JACQUELINE	Bokassa	Gau che	Digue de protection	7887	25	197 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	197 175
DEVED ELIE	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	1845	25	46 125														-	46 125
DEWA HELLEINE	Fotorou	Gau che	Digue de protection	1339	25	33 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	33 475
DICKO	Djoulo-Bocki	Gau che	Conduite et voie d'accès		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
DIDJA EPSE NGABWE CECILE	Fotorou	Gau che	Digue de protection	5852	25	146 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	146 300
DIEUDONNE	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	2471	25	61 775														-	61 775
DIKIO ABAISSO ABAISSO	Djanga	Droi te	Digue de protection	931	25	23 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	48 275
DIKWA JONAS	Fotorou	Gau che	Digue de protection	5086	25	127 150	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	157 150
DIYANGA JEANNETTE	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	2078	25	51 950														-	51 950

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anacardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
DJACKBE MAURICE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1635	25	40 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	40 875
DJAFNA DJOBKANG PAUL	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2232	25	55 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	55 800
DJAKAO GOUYOUKOU	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	6890	25	172 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	172 250
DJAKBA JEAN	Djanga	Droite	Digue de protection	2178	25	54 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	20 000	74 450	
DJAKGUISSAM NDOUKROU BELE	MDC	Droite	Digue de protection	1336	25	33 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	33 400
DJAKISSAM NDOUGOURIBELE	Djanga	Droite	Digue de protection	1516	25	37 900															-	37 900
DJAMADJEBEI JEREMI	MDC	Droite	Digue de protection	2103	25	52 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	52 575
DJAMBA	MDC	Droite	Digue de protection	2873	25	71 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	71 825
DJAMLA ALBERT	Ouro-Labbo 2	Gauche	Conduite et voie d'accès	2350	25	58 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	58 750
DJAMO NESTOR	MDC	Droite	Digue de protection	1414	25	35 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	35 350
DJANRA ROBERT	Djanga	Droite	Digue de protection	10043	25	251 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	251 075
DJAOWE PASCAL	Djanga	Droite	Digue de protection	4835	25	120 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	120 875
DJAOYANG RICHARD	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	4274	25	106 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	106 850
DJARA MEDIAWA	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	4875	25	121 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	121 875
DJARMILA DANIEL	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	7783	25	194 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	194 575
DJIBRILLA SOUAIBOU	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	2121	25	53 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	53 025
DJIDJATOU AHMADOU	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1810	25	45 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	45 250
DJIGAOUYO DAVID	Ouro-Labbo 2	Droite	Digue de protection	7480	25	187 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	100 000	287 000	
DJIKREO MARCEL	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	3766	25	94 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	94 150
DJINANDAR FREDERIC		Gauche	Digue de protection	5351	25	133 775															-	133 775
DJIREO CLEMENTINE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	894	25	22 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	22 350
DJOBRIKE PASCAL	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	356	25	8 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	8 900
DJOKBOUGA TEMGA	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	6303	25	157 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	182 575	

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anacardiens	Eucalyptus	Goyavier	Maniguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
DJONGA JONAS	Djanga	Droite	Digue de protection	2463	25	61 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 575
DJONKREO AUSKAR	Djanga	Droite	Digue de protection	3225	25	80 625	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	225 000	305 625
DJONMAILA JUSTIN JUSTIN	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3702	25	92 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	92 550
DJONMO GILBERT DJONGA	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	1968	25	49 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	49 200
DJONWOUANG EMMANUEL		Gauche	Digue de protection	1927	25	48 175														-	48 175
DJORWE ADOLPHE	MDC	Droite	Digue de protection	2014	25	50 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	50 350
DJOUBKREO WAIDOU	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1448	25	36 200	0	0	0	1	2	2	3	0	0	0	0	0	0	320 000	356 200
DJOYANG JEAN BAPTISTE		Gauche	Digue de protection	2159	25	53 975														-	53 975
DOGUE LAURENT	Djanga	Droite	Digue de protection	1569	25	39 225	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	69 225
DOMGA DOMINIQUE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2808	25	70 200														-	70 200
DOMGA REMI	Djanga	Droite	Digue de protection	2455	25	61 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 375
DOMNEL MARCELINE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	2345	25	58 625	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	70 000	128 625
DOMREGA	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	838	25	20 950														-	20 950
DOMSALA	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	838	25	20 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6	170 000	190 950
DOMWA CHARLES	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
DOMWA ROGER	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	8575	25	214 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	239 375
DOUBAR RICHARD	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	3602	25	90 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	90 050
DOUBLA VAGAI CELINE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1012	25	25 300														-	25 300
DOUBOUI ALLOUKI	Fotorou	Gauche	Digue de protection	2807	25	70 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	70 175
DOUDOU RACHEL	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	5915	25	147 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	147 875
DOUDOU ROSE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	687	25	17 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	17 175
DOURGA JEAN BAPTISTE	Djanga	Droite	Digue de protection	99	25	2 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	2 475
DOURWE RAPHAEL	Djanga	Droite	Digue de protection	4172	25	104 300														-	104 300

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anarciadiers	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
DOWANG MATHIEU	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	17874	250	1 371 275	3	2	7	0	0	7	1	0	0	0	0	3	4	1 191 000	2 562 275
DUMGA WILLA	Fotorou	Gauche	Digue de protection	7070	25	176 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	176 750
EGRE MBOUDGA	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	2508	25	62 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	62 700
EMMANUEL WOULDAM	Fotorou	Gauche	Digue de protection	1901	25	47 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	47 525
FADA TOUROU	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	2638	25	65 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	65 950
FADANGNA	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1572	25	39 300	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	105 000	144 300
FADIMATOU ELEINE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1448	25	36 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	36 200
FADWA	Djanga	Droite	Digue de protection	5118	25	127 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	127 950
FANE SAMSOM	Fotorou	Gauche	Digue de protection	6638	25	165 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	165 950
FARAIDA JACQUELINE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	5797	25	144 925														-	144 925
FARIKOU BILAY BONIFACE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	4739	25	118 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	118 475
FEKWA ROBERT	Riao	Gauche	Digue de protection	4607	25	115 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	115 175
FIDISSOU PIERRE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	16324	25	408 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	408 100
FORA BERNARD	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	1946	25	48 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	48 650
FORA TCHIRGO	MDC	Droite	Digue de protection	1360	25	34 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	34 000
FRIWE DENIS	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1130	25	28 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	28 250
FROUMGA PIERRE	MDC	Droite	Digue de protection	2241	25	56 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	56 025
GABSOUBO SEBASTIEN BOUBA	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	6544	25	163 600	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	225 000	388 600
GABSOUNBE FRANCOIS		Gauche	Digue de protection	5606	25	140 150														-	140 150
GADNE ROSALINE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1760	25	44 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	44 000
GAMBO BOURA	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	12812	25	320 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	320 300
GANAVA MICHEL	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	973	25	24 325														-	24 325
GANSOU NAKRENA	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	554	25	13 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	13 850

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
GAODA KARI	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	3209	25	80 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	80 225
GAPSOUBO SEBASTIEN BOUBA	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	8361	25	209 025														-	209 025
GARBA ILAMA	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	2977	25	74 425	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	80 000	154 425
GARGA GUEDEJEU	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	3029	25	75 725														-	75 725
GNOWO AMOS	Djanga	Droi te	Digue de protection	3954	25	98 850	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	25 000	123 850
GODKREO MARCEL	Bokassa	Gau che	Conduite et voie d'accès	857	25	21 425														-	21 425
GOIGOI YOUNGOU	Fotorou	Gau che	Digue de protection	5323	25	133 075	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	80 000	213 075
GOINRA	Fotorou	Gau che	Digue de protection	1704	25	42 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	42 600
GOLSALA MENKAMLA	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	8987	25	224 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	224 675
GOLSIA FRANÇOIS	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	560	25	14 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	14 000
GONRA HOUMSOU	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	8453	25	211 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	211 325
GORBA EMMANUEL	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	588	25	14 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	14 700
GORMANDI ROSALIE	Djanga	Droi te	Digue de protection	2928	25	73 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	123 200
GOUIDA ROSALINE	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	519	25	12 975														-	12 975
GOUNNA LAURENT	Djanga	Gau che	Digue de protection	542	25	13 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	38 550
GOUROU FELIX	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	2500	25	62 500	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	160 000	222 500
GRAOBE VICTOR	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	1635	25	40 875														-	40 875
GUIDAM BRIGITTE	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	2548	25	63 700	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	105 000	168 700
GUIDASSAM MALAMANG	Fotorou	Gau che	Digue de protection	2137	25	53 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	53 425
GUIGAMO ALNTOING	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	7314	25	182 850	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	212 850
GUIGAMO SERMO	Ouro-Labbo 2	Gau che	Conduite et voie d'accès	914	25	22 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	22 850
GUISWE JEAN LOUIS	Fotorou	Gau che	Digue de protection	5746	25	143 650	0	0	7	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	666 000	809 650
HADJIWA MARTINE	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	630	25	15 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	15 750

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
HAIBAM JUSTIN	Fotorou	Gauche	Digue de protection	1269	25	31 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	31 725
HANSIA TOUGOURI	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	3560	25	89 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	89 000
HAISSALA LIKMO	Djanga	Droite	Digue de protection	8603	25	215 075	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4	180 000	395 075
HAIWA DANSALA	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	8982	25	224 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	224 550
HAIWE ANTOINE		Gauche	Conduite et voie d'accès	3734	25	93 350														-	93 350
HALILOU BOUBA	MDC	Droite	Digue de protection	404	25	10 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	10 100
HALILOU MALAM	Bamsi	Gauche	Conduite et voie d'accès	2889	25	72 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	72 225
HALIMA ALI	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	6232	25	155 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	155 800
HAMA ADAMA	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	4890	25	122 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	122 250
HAMADOU AHIDJO	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	4377	25	109 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	109 425
HAMADOU BAKARI	Karewa	Gauche	Digue de protection	7071	25	176 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	226 775
HAMADOU HAMIDOU	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	2069	25	51 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	51 725
HAMADOU LAMINO	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	684	25	17 100	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0	0	0	0	456 000	473 100
HAMADOU MALAM	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	2490	25	62 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	62 250
HAMADOU MAMAI	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	6347	25	158 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	158 675
HAMADOU MOUKTAR	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	745	25	18 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	18 625
HAMADOU MOUSSA	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	3007	25	75 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	75 175
HAMADOU MOZONGO	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	23225	25	580 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	580 625
HAMADOU OUMAROU	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2966	25	74 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	74 150
HAMADOU SALIHOU	karewa	Gauche	Digue de protection	6154	25	153 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	153 850
HAMADOU SOULEY	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	856	25	21 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	21 400
HAMAN JONA	Djanga	Droite	Digue de protection	2443	25	61 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 075
HAMAN SAIDOU	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	10327	25	258 175														-	258 175

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
HAMANSI GALGABA	Djoul-Bocki	Gauche	Digue de protection	3872	25	96 800	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	121 800
HAMIDOU ABDOULAYE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1695	25	42 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	42 375
HAMIDOU AMADOU	Djoul-Bocki	Gauche	Digue de protection	1719	25	42 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	42 975
HAMIDOU DJINGUI	Djoul-Bocki	Gauche	Digue de protection	1581	25	39 525														-	39 525
HANWA PAULINE	Djanga	Droite	Digue de protection	4840	25	121 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	121 000
HAOUA AYOUBA	MDC	Droite	Digue de protection	3024	25	75 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	75 600
HAOUA SAIDOU	Djoul-Bocki	Gauche	Digue de protection	983	25	24 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	24 575
HAOUSSANA NESTOR	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1358	25	33 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	33 950
HAPMO ALBERT	MDC	Droite	Digue de protection	1834	25	45 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	45 850
HAPMO BELANDI	Djanga	Droite	Digue de protection	3225	25	80 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	80 625
HAROUNA ANASSIDA	Djoul-Bocki	Gauche	Digue de protection	1733	25	43 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	43 325
HAROUNE FADHEL ZAÏBI	Djoul-Bocki	Gauche	Digue de protection	1279	25	31 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	31 975
HASSANA HAMADOU	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	10745	25	268 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	268 625
HAWA JACQUELINE	Djoul-Bocki	Gauche	Digue de protection	1785	25	44 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	44 625
HAWA SALI	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	6436	25	160 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	160 900
HAWADAK JEAN	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1646	25	41 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	41 150
HENBARA HENRI	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	4532	25	113 300	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	143 300
HERKEM OUSMAN	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	3842	25	96 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	96 050
HINTOUSSIA KITMA	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	632	25	15 800	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	50 000	65 800
HIRA BERNARD	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	474	25	11 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	11 850
HOLE PAUL	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1567	25	39 175														-	39 175
HONSEBE HELENE	Djoul-Bocki	Gauche	Digue de protection	3874	25	96 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	96 850
HORSE JEAN PAUL	Fotorou	Gauche	Digue de protection	4956	25	123 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	123 900

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anardiens	Eucalyptus	Goyavier	Maniguier	Nem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
HOULDABI ANDRE	Bame	Gauche	Conduite et voie d'accès	805	25	20 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	20 125
HOULI LAZARE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1161	25	29 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	29 025
HOUREY	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	2945	25	73 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	73 625
HOUREY BOUBAKARI	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3751	25	93 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	93 775
HOUSSEINI	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	13590	25	339 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	339 750
HOYOK DANIEL	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	4533	25	113 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	138 325	
IBRAHIMA HAMADOU	Bame	Gauche	Conduite et voie d'accès	2500	75	187 500	0	0	0	2	0	3	0	0	0	12	0	0	0	410 000	597 500	
IDAMA DANIEL	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1801	25	45 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	45 025
IDANDI JONAS	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	9208	25	230 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	125 000	355 200	
IDRISSA BEDA	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	2663	25	66 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	66 575
IDRISSA NDJIDDA	kouroungou	Gauche	Digue de protection		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
IDRISSOU	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	385	25	9 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	9 625
IDRISSOU IBRAHIMA	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	806	25	20 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	20 150
IKOA GUIOUC	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	2325	25	58 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	58 125
ISSA BOUKAR	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2898	25	72 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	72 450
ISSA DIEUDONNE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	5350	25	133 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	133 750
ISSA TCHINE MARCEL	MDC	Droite	Digue de protection	6291	25	157 275	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	183 000	340 275	
ISSEINI ABANI	MDC	Droite	Digue de protection	1517	25	37 925	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	55 000	92 925	
JEAN PIERRE	MDC	Gauche	Digue de protection	4850	25	121 250	0	1	8	0	0	34	0	0	0	3	0	0	0	3 099 000	3 220 250	
KADAI MARIE	Bokassa	Gauche	Digue de protection	6301	25	157 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	157 525
KADIRA ABRAHAM	Fotorou	Gauche	Digue de protection	1950	25	48 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	48 750
KADOUMTSEY GABRIEL	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	3537	25	88 425															-	88 425
KAIBAINA TCHAMBEL	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	4132	25	103 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	103 300

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anarciadiers	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
KAIBE OLIVIER	Karewa	Gauche	Digue de protection	5483	25	137 075	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000	197 075
KAIRA BARTHELEMY	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	563	25	14 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	14 075
KAKA EMMA	Djanga	Droite	Digue de protection	4221	25	105 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	105 525
KALAVARA BERTHELEMY	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	684	25	17 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	17 100
KALBELE JEAN PIERRE	Djanga	Droite	Digue de protection	6888	25	172 200															-	172 200
KALGAIDA JACQUELINE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	967	25	24 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	24 175
KALI SEINI	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1805	25	45 125	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	25 000	70 125
KALNIGA LEONARD	Fotorou	Gauche	Digue de protection	5059	25	126 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	126 475
KAMANDA CHARLES	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1198	25	29 950	6	5	0	3	8	19	7	1	0	0	0	0	0	0	2 615 000	2 644 950
KAMBO ABAKOURA	Fotorou	Droite	Digue de protection	4978	25	124 450	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	174 450
KAMGA GILBERT	Djanga	Droite	Digue de protection	4023	25	100 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	100 575
KANDJONDAR HENRY	MDC	Droite	Digue de protection	5750	25	143 750	0	0	4	0	7	15	0	0	0	1	0	0	0	0	1 572 000	1 715 750
KANKREO TAKREO	Djanga	Droite	Digue de protection	3179	25	79 475	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	1	0	141 000	220 475
KAOSSIRI MARTIN	Fotorou	Gauche	Digue de protection	3673	25	91 825	0	0	3	21	5	15	0	0	0	0	0	0	0	0	1 989 000	2 080 825
KAOUSSAFA BERNARD	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	4030	25	100 750															-	100 750
KAUWE DAVID	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	972	25	24 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	24 300
KAVA RACHEL	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	537	25	13 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	13 425
KAZGA ABRAHAM	Fotorou	Gauche	Digue de protection	9495	25	237 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	237 375
KENEWE LAMNA EMMANUEL	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	4240	25	106 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	106 000
KEPSOU LUC	Djanga	Droite	Digue de protection	2476	25	61 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 900
KIDWANG EMMANUEL	Djanga	Droite	Digue de protection	1752	25	43 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	43 800
KITIKIL GAYAKOUA		Gauche	Conduite et voie d'accès	1752	25	43 800															-	43 800
KLAN SARA	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3569	25	89 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	89 225

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
KMAGA ALBERT	MDC	Droite	Digue de protection	174	25	4 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	4 350
KOBAYE BIBA BIBA	Djanga	Droite	Digue de protection	2026	25	50 650															-	50 650
KODJI ESSAYA	Fotorou	Gauche	Digue de protection	7016	25	175 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	175 400
KOLANDI FELIX	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	691	25	17 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	17 275
KOLMISSIDA ROSALINE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	6894	25	172 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	172 350
KOLOMI OUSMANE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	1394	25	34 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	34 850
KOLSING GASPARD	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	9503	25	237 575	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000	537 575
KOLWE SIMON	MDC	Droite	Digue de protection	2131	25	53 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	53 275
KOLWE THEODORE	Djanga	Droite	Digue de protection	3259	25	81 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	81 475
KONDA EPOUSE TAIKISSIA MADELEINE	Djanga	Droite	Digue de protection	6101	25	152 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	202 525	
KONDA MADELEINE	MDC	Droite	Digue de protection	1477	25	36 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	36 925
KONGA CELESTINE	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	4115	25	102 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	102 875
KOPELGA PAULINE	Fotorou	Gauche	Digue de protection	1117	25	27 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	27 925
KORE TEOUSSOMNA	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	826	25	20 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	20 650
KOSSEDA HELEINE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2082	25	52 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	52 050
KOSSEDA MARCELINE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	512	25	12 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	12 800
KOSSOUMA GOMA	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	320	25	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	8 000
KOUPADA ODETTE	Fotorou	Gauche	Digue de protection		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
KOURTAK ISAAC	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	2171	25	54 275															-	54 275
LABARA BIENA ESAIE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2253	25	56 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	56 325
LABE PABAME ALIDA	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	2970	25	74 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	74 250
LADANBE ISAAC	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2001	25	50 025	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000	210 025
LAKREO JEAN	Djanga	Droite	Digue de protection	2971	25	74 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	74 275

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
LAKREO TAIWE	Fotorou	Gau che	Digue de protection	2272	25	56 800	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	1	150 000	206 800
LAMTOING PESSALA	Djanga	Droi te	Digue de protection	9279	25	231 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	231 975
LAWARI PASCALINE	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	6228	25	155 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	180 700
LAWE MARTIN	Djanga	Droi te	Digue de protection	2481	25	62 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	62 025
LAYANG THIRGO	Djanga	Droi te	Digue de protection	2854	25	71 350	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	88 000	159 350
LEFONDI MADELEINE	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	2230	25	55 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	55 750
LEKARAWA MARTINE	Fotorou	Gau che	Digue de protection	3036	25	75 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	75 900
LESSAMO GOMA ALBERT	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	338	25	8 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	8 450
LIGMO FULBERT	MDC	Droi te	Digue de protection	2178	25	54 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	54 450
LIoudA THEODORE	Djanga	Droi te	Digue de protection	2001	25	50 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	50 025
LISANOU MBESSO	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	1927	25	48 175														-	48 175
LITASSOU BARA PIERRE	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	2250	25	56 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	56 250
LOURNA TAOKAMLA	Fotorou	Gau che	Digue de protection		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
MABOLGA LAMTOING	Fotorou	Gau che	Digue de protection	3284	25	82 100	0	0	0	0	26	0	0	0	0	0	0	0	0	780 000	862 100
MABREY KERE	MDC	Droi te	Digue de protection	3258	25	81 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	81 450
MADAISSOU PAUL	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	368	25	9 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	20 000	29 200
MADOGONOFJI COLLECTE	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	4176	25	104 400														-	104 400
MAHAMAT HIRIHIRI	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	2493	25	62 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	62 325
MAHAMAT LIMAN	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	2178	25	54 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	54 450
MAHIMI	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	713	25	17 825														-	17 825
MAI TOLE AKREO	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	2262	25	56 550														-	56 550
MAIBAR MARCELINE	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	412	25	10 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	10 300
MAIBARGUI RACHAEL	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	298	25	7 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	7 450

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anarciadiers	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
MAIBERE ESTHER	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1847	25	46 175															-	46 175
MAIBLANC ODETTE	Djanga	Droite	Digue de protection	7873	25	196 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	221 825
MAIDAWA THERESE	Riao	Gauche	Digue de protection	4386	25	109 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	109 650
MAIDENG	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1234	25	30 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	30 850
MAIDENG THERESE	Djanga	Droite	Digue de protection	1356	25	33 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	58 900
MAIDOUBLE RACHEL	Djanga	Droite	Digue de protection	2333	25	58 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	58 325
MAIDOUWE CATHERINE	Riao	Gauche	Digue de protection	3865	25	96 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	96 625
MAIFADA ROSALIE	kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1140	25	28 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	28 500
MAIFANGO HELENE	MDC	Droite	Digue de protection	4436	25	110 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	110 900
MAIFELO LYDIA	Djanga	Droite	Digue de protection	4718	25	117 950															-	117 950
MAIGASNE DJONKISSAM	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	921	25	23 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	23 025
MAIGONWA CATHERINE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1856	25	46 400															-	46 400
MAIGONWA HELENE	Djanga	Droite	Digue de protection	12413	25	310 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	360 325	
MAIHAO JULIENNE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1762	25	44 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	44 050
MAIHOULI ILBA	Riao	Gauche	Digue de protection	1463	25	36 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	36 575
MAIKAGUE MARTINE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	4307	25	107 675															-	107 675
MAIKONE MADELEINE	Fotorou	Gauche	Digue de protection	3179	25	79 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	79 475
MAILAMSE ROSALINE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1527	25	38 175															-	38 175
MAILASO JACQUELINE	Fotorou	Gauche	Digue de protection	2269	25	56 725	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	86 725
MAILEDE MARTINE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	16980	25	424 500															-	424 500
MAILONG	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	4250	25	106 250	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	136 250
MAILOUMO JOSEPHINE	Fotorou	Gauche	Digue de protection	1784	25	44 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	44 600
MAIMENDA PAULINE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	5032	25	125 800															-	125 800

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anarciadiers	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
MAIMILLION JACQUELINE	Djanga	Droite	Digue de protection	12273	25	306 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	306 825
MAIMOUNA HAMADJANGUI	Fotorou	Gauche	Digue de protection	2608	25	65 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	65 200
MAININWE BERNADETTE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	6930	25	173 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	173 250
MAIRAMOU OUMAROU DAWA	Djanga	Droite	Digue de protection	4902	25	122 550	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	272 550
MAIROUSKOU RACHEL	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	2577	25	64 425															-	64 425
MAITAKE WANGMENE SUZANNE	Djanga	Droite	Digue de protection	2781	25	69 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	69 525
MAITCHONLE CHRISTINE	Bokassa	Gauche	Digue de protection	1323	25	33 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	33 075
MAITOLE AKREO	MDC	Droite	Digue de protection	1006	25	25 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	25 150
MAIWABE HELENE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	16692	25	417 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	417 300
MAIWAGA JACQUELINE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1995	25	49 875															-	49 875
MAIWAMBE ROSALINE	Bokassa	Gauche	Digue de protection	3696	25	92 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	92 400
MAIWOURI SEMBEL	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	5082	25	127 050															-	127 050
MAIWOUYANG JACQUELINE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	2445	25	61 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	86 125	
MAIYANG ROSE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3996	25	99 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	99 900
MALAMSOU WAYANG MICHEL	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	6334	25	158 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	158 350
MALASSOUO ADJI	Djanga	Droite	Digue de protection	2143	25	53 575	1	0	0	0	0	6	1	0	0	0	0	0	0	0	535 000	588 575
MALE TCHIRIBELE	Djanga	Droite	Digue de protection	4132	25	103 300	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	133 300
MALIMA ALBERT	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	5385	25	134 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	134 625
MAMAI	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	163	25	4 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	4 075
MAMMA BAWOURO	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	8965	25	224 125	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	38 000	262 125
MAMOUDOU ABAKACHI	MDC	Droite	Digue de protection	1655	25	41 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	41 375
MAMOUDOU SAIDOU	MDC	Droite	Digue de protection	7500	25	187 500	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	750 000	937 500
MANA MOBRONG	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	6225	25	155 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	180 625	

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
MANA YAYA	Bokassa	Gau che	Conduite et voie d'accès	1980	25	49 500															-	49 500
MANDA ANGBACHIROU	Karewa	Gau che	Digue de protection	4788	25	119 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	119 700
MANGDO KEWA	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	752	25	18 800															-	18 800
MANGIGRE BERNARD	Djanga	Droi te	Digue de protection	2840	25	71 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	71 000
MANOU MOUDJOURI	Bokassa	Gau che	Digue de protection	11296	25	282 400	0	0	2	5	8	24	0	0	5	0	0	0	0	2 551 000	-	2 833 400
MARATANGOU ZOULGUE	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	4272	25	106 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	106 800
MASDIGAM GAEL	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	1804	25	45 100															-	45 100
MASSAI-NGUIZLAM	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	904	25	22 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	22 600
MATAKONK LTAMAI	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	848	25	21 200	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	25 000	46 200
MAYELE BRIGITE	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	3411	25	85 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	85 275
MAZOGO GALA	Fotorou	Gau che	Digue de protection	6073	25	151 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	151 825
MBADAGAI RACHEL	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	1124	25	28 100															-	28 100
MBOUDGA JOSEPH	Fotorou	Gau che	Digue de protection	8372	25	209 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	209 300
MBOUDWE TCHINGO	Djanga	Droi te	Digue de protection	2685	25	67 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	67 125
MEDECHERE BENJAMIN	Fotorou	Gau che	Digue de protection	3348	25	83 700	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	55 000	138 700
MEKONDENE ELISABETH	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	4298	25	107 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	107 450
MIAMARDE CACHEE	Karewa	Gau che	Digue de protection	18828	25	470 700	115	0	0	0	0	0	100	0	0	0	7	0	0	6 216 000	-	6 686 700
MIBOU JACQUELINE	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	1283	25	32 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	32 075
MINA BLAM	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	1189	25	29 725	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	55 000	84 725
MINDA MONIQUE	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	357	25	8 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	8 925
MINDA PAULINE	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	4030	25	100 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	100 750
MISSDA MARTINE	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	3509	25	87 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	87 725
MISSINGBEI SOTONG ALBERT	Djanga	Droi te	Digue de protection	6387	25	159 675	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	240 000	399 675

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
MITAXE SUZANNE	MDC	Droite	Digue de protection	488	25	12 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	12 200
MOHAMADOU DJIBRINE	Djanga	Droite	Digue de protection	2794	25	69 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	69 850
MONGLO	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	5466	25	136 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	136 650
MOUDALAO JACQUELINE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1457	25	36 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	36 425
MOUKINE EPOUSE VEUVE BIAKDO MARTHE	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	4853	25	121 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	121 325
MOUMOUKE BAPAMA	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	3283	25	82 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	75 000	157 075	
MOUMOUNE MOUSSA	Djanga	Droite	Digue de protection	1489	25	37 225	0	1	17	2	0	1	10	0	0	0	0	2	2	1 161 000	1 198 225	
MOUSSA AHIDJO	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3008	25	75 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	75 200
MOUSSA ANDRE	Bokassa	Gauche	Digue de protection	3963	25	99 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	99 075
MOUSSA BACHIROU	Karewa	Gauche	Digue de protection	3600	25	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	90 000
MOUSSA BOUBA	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	10424	25	260 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	260 600
MOUSSA BOUBAKARI	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	923	25	23 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	23 075
MOUSSA MADI	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	522	25	13 050															-	13 050
MOUSSA MAHAMAT	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	1945	25	48 625	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	80 000	128 625	
MOUSTAPHA HAMADOU	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	1104	25	27 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	27 600
NADAMOUNG HAMADOU RIGOBERT	Fotorou	Gauche	Digue de protection	2004	25	50 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	50 100
NAFISSATOU	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1881	25	47 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	47 025
NDAONE ROSALINE	Djanga	Droite	Digue de protection	3734	25	93 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	93 350
NDARBAWA MADELEINE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1909	25	47 725															-	47 725
NDARBAWA ROSALINE	MDC	Droite	Digue de protection	271	25	6 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	6 775
NDARWAKAI JOSEPH	Fotorou	Gauche	Digue de protection	4093	25	102 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	102 325
NDEZISSI TAO	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1924	25	48 100	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 000	124 100
NDICKO	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	878	25	21 950															-	21 950

Nom du PAP	Village	Rive	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
NDIKWE NESTOR	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	124	25	3 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	3 100
NDIKWE ROBERT	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	4995	25	124 875	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	75 000	199 875
NDJEDOUBOUM ISAAC	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3352	25	83 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	83 800
NDJEGUEDEM SIMON	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	5797	25	144 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	169 925
NDJERABEDO GILBERT	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	16675	25	416 875														-	416 875
NDOLIO JUSTIN	MDC	Gauche	Digue de protection	10800	200	681 250	0	1	7	0	4	20	0	0	0	35	0	0	0	2 381 000	3 062 250
NDOUMGA DANSALA DANIEL	Djanga	Droite	Digue de protection	629	25	15 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	15 725
NEKINGOUM CLAIRE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	7600	25	190 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	190 000
NEMBE RAIWE	Djanga	Droite	Digue de protection	3209	25	80 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	80 225
NENBA DANIEL	Djanga	Droite	Digue de protection	1095	25	27 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	27 375
NENBA JOSEPH	Djanga	Droite	Digue de protection	3644	25	91 100	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	2	0	0	396 000	487 100
NENBA NENDOWLO	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	5181	25	129 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	129 525
NENDANDI JEAN-PIERRE	Djanga	Droite	Digue de protection	1323	25	33 075														-	33 075
NERAM ROYE	Djanga	Gauche	Digue de protection	9245	25	231 125	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	55 000	286 125
NGABWE ERNEST	Fotorou	Gauche	Digue de protection	2023	25	50 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	50 575
NGAFWE GABRIEL	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	607	25	15 175														-	15 175
NGATOKO BOUBA	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	7800	25	195 000	0	27	2	3	0	11	22	0	19	1	0	0	0	3 528 000	3 723 000
NGATOUANDI MONIQUE	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	271	25	6 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	6 775
NGNONWA DJOBSALA	Fotorou	Gauche	Digue de protection	2685	25	67 125	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	118 000	185 125
NGOUANRAI MARC	Fotorou	Gauche	Digue de protection	2625	25	65 625	0	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	0	1	150 000	215 625
NGUEYA-YANG MARIE THÉRÈSE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1465	25	36 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	36 625
NOUDJIKOABAI SYLVIE	Djanga	Droite	Digue de protection	4608	25	115 200	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	230 000	345 200
NOYONA BOUZA		Gauche	Digue de protection	7230	25	180 750														-	180 750

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anacardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
NYOMO GASSO	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2425	25	60 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	60 625
OODJAKAMDI ODJAS	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	1802	25	45 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	70 050	
OUMAROU BOUBA	Ouro-Labbo 2	Gauche	Conduite et voie d'accès	2748	25	68 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	68 700
OUMATE GEREMI	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1857	25	46 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	46 425
OUSMAN ABDOURAMAN	Djanga	Droite	Digue de protection	5158	25	128 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	128 950
OUSMANOU BINDOU	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	2247	25	56 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	56 175
OUSMANOU JOËL	MDC	Droite	Digue de protection	3755	25	93 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	93 875
OUSSOUMANOU JOEL	Djanga	Droite	Digue de protection	13872	25	346 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	396 800	
OUYABE BAH ENOCK	MDC	Droite	Digue de protection	1020	25	25 500	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000	105 500
PAIDAM LUC	Karewa	Gauche	Digue de protection	4009	25	100 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	100 225
PODO SERSI PASCAL	Djanga	Droite	Digue de protection	1327	25	33 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	58 175	
POUNGO DANIEL DANIEL	Djanga	Droite	Digue de protection	2876	25	71 900															-	71 900
POUNWE ISAAC	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1080	25	27 000	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	50 000	77 000
POUNGO DANIEL	MDC	Droite	Digue de protection	165	25	4 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	4 125
RANAVA ROBERT	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1258	25	31 450	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	50 000	81 450
REBECCA ADINI	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	259	25	6 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	6 475
REWBE JONAS	Djanga	Droite	Digue de protection	5617	25	140 425	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	55 000	195 425	
RINGBE BAIDJIBE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	1224	25	30 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	30 600
RINSSALA JOSEPH	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2090	25	52 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	52 250
RONGWE BENOÏT	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3359	25	83 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	83 975
ROUMGAI FRANÇOIS	MDC	Droite	Digue de protection	2564	25	64 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	64 100
SADIO ABDOULAYE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	15621	25	390 525	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2	95 000	485 525	
SADOU BOUBAKARY	Napanla	Gauche	Conduite et voie d'accès	1192	25	29 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	29 800

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
SADOU HAYATOU	Karewa	Gau che	Digue de protection	7261	25	181 525	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	50 000	231 525
SAIBA NGAFWE SALOMON	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	880	25	22 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	22 000
SAÏBOU KADER	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	1904	25	47 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	47 600
SAID ZIGLA	Djanga	Droi te	Digue de protection	8677	25	216 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	216 925
SAIDOU	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	733	25	18 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	18 325
SAIDOU MATAPAI	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	2325	25	58 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	58 125
SALAMATOIU BAKARI	Djanga	Droi te	Digue de protection	2501	25	62 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	62 525
SALI JEAN	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	4026	25	100 650	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	185 000	285 650
SALI SOULEY	MDC	Droi te	Digue de protection	1155	25	28 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	28 875
SALY ABDOULAYE	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	1632	25	40 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	40 800
SANOUSI GARBA	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection		25	-	0	0	0	0	3	22	0	0	0	0	0	0	0	1 850 000	1 850 000
SARDIGAI CATHERINE	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	559	25	13 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	13 975
SAWALDA ABEL	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	7689	25	192 225	0	0	0	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400 000	1 592 225
SEKETEY CLAUDINE	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	5535	25	138 375														-	138 375
SHOUAIBOU HALIDOU	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès		25	-	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380 000	380 000
SIMANGSOU LANGMO	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	272	25	6 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	6 800
SINALE JEAN	Bokassa	Gau che	Conduite et voie d'accès	2006	25	50 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	50 150
SIRI BARTHELEMY	Djanga	Droi te	Digue de protection	5650	25	141 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	166 250
SIRI GASPARD	Djanga	Droi te	Digue de protection	5368	25	134 200	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3	105 000	239 200
SOUAIBOU HALIDOU	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	5000		-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
SOUARI GILBERT	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	3608	25	90 200														-	90 200
SOULEYMAN MOUSSA	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	3015	25	75 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	75 375
SOULOUKWE	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	4635	25	115 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	151 000	266 875

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
SOUNBAI GABRIEL	Fotorou	Gau che	Conduite et voie d'accès	1936	25	48 400															-	48 400
TABOULI DENIS	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	2157	25	53 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	53 925
TADATCHA DANIEL	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	2282	25	57 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	57 050
TAGONGOU JACQUELINE	kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	343	25	8 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	8 575
TAIDANDI KINDANDI	Fotorou	Gau che	Digue de protection	7218	25	180 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	230 450	
TAIGA DENIS	Djanga	Droi te	Digue de protection	8949	25	223 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	223 725
TAISSA MARCEL	Djanga	Droi te	Digue de protection	3901	25	97 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	130 000	227 525	
TAISSAM MARCEL	MDC	Droi te	Digue de protection	1657	25	41 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	41 425
TAIWE MBARGA	Djoulol-Bocki	Droi te	Digue de protection	4395	25	109 875															-	109 875
TAO MAI	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	1889	25	47 225	0	0	0	0	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	270 000	317 225
TAOGA MARCEL	Ouro-Bobboa	Droi te	Digue de protection	1818	25	45 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	45 450
TAKAMLA BATSAM	Fotorou	Gau che	Digue de protection	25081	25	627 025	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000	747 025
TCBOPWE ALBERT	MDC	Droi te	Digue de protection	926	25	23 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	23 150
TCHAI DOUMOU MAOUNDE	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
TCHAOUSSOU SIMON	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	742	25	18 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	18 550
TCHAOYANG BAGAMLA	Bokassa	Gau che	Digue de protection	2698	25	67 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	67 450
TCHAPSIA VICTOR	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	479	25	11 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	11 975
TCHAWÉ ALPHONSE	Djanga	Droi te	Digue de protection	2363	25	59 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	59 075
TCHEOBE BERNARD	Fotorou	Gau che	Digue de protection	3119	25	77 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	77 975
TCHEOBE FRANCOIS	Bokassa	Gau che	Digue de protection	6742	400	1 054 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	1 054 675
TCHERNE DAKSALA	Djanga	Droi te	Digue de protection	2476	25	61 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 900
TCHOBSALA ROBERT	Napanla	Gau che	Conduite et voie d'accès	667	25	16 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	16 675
TCHOBWE ESAIE	Fotorou	Gau che	Digue de protection	8112	25	202 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	202 800

Nom du PAP	Village	Rive	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anacardières	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
TCHOKWE MATNA	Fotorou	Gauche	Digue de protection	6388	25	159 700	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	309 700
TCHOPANG DOCTOR	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	6473	25	161 825	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	175 000	336 825
TCHOPWE ALBERT	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	13431	150	515 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	515 025
TCHOUSIA NANGA	MDC	Droite	Digue de protection	809	25	20 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	20 225
TCHOUSSOUGUI ROBERT	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	4813	25	120 325														-	120 325
TEKAO MADELENE	Djanga	Droite	Digue de protection	6228	25	155 700	0	0	0	0	0	6	14	0	0	0	0	0	0	830 000	985 700
TEMGA DJIDIM	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	1535	25	38 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	38 375
TENTION TCHIRGO	Djanga	Droite	Digue de protection	2928	25	73 200	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	38 000	111 200
TESWE TCHELANDI JEAN	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2115	25	52 875	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	160 000	212 875
TETCHOUMA REBECCA	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	918	25	22 950	2	0	0	1	0	3	4	0	0	0	0	0	0	425 000	447 950
TIBOKBE MAROUAK	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
TIDATCHA DANIEL	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	1494	25	37 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	62 350
TIEUM EPSE METSAMA RACHEL	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1006	25	25 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	25 150
TIKABI TCHANG	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	3100	25	77 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	77 500
TIOGA TOUKOUMA	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	2128	25	53 200														-	53 200
TISBE NGABWE JUSTIN	Bokassa	Gauche	Digue de protection	3047	25	76 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 175
TITA JACQUELINE	kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1086	25	27 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	27 150
TIZI HAMAN	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	1080	25	27 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	27 000
TONWA WANGBARA	Djanga	Droite	Digue de protection	2663	25	66 575	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	96 575
TOUBOUMOU SOUMSINA	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1251	25	31 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	31 275
TOUPOURI DJONGA FETNA	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	259	25	6 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	6 475
TOUSSALA SAAGAMLA	Bokassa	Gauche	Digue de protection	6433	25	160 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	160 825
TSOPSALA HENRI	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	756	25	18 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	18 900

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anardiens	Eucalyptus	Goyavier	Maniguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
VAILIA WOING	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	378	25	9 450															-	9 450
VAKALAMSOU BOGOLA	Djoulo-Bocki	Gauche	Digue de protection	1603	25	40 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	40 075
VANDEO DIEUDONNE ALBERT	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1055	25	26 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	26 375
WADELWA ODETTE	Djoulo-Bocki	Gauche	Digue de protection	876	25	21 900															-	21 900
WADJAKWA	Kouroungou	Gauche	Conduite et voie d'accès	2635	25	65 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	65 875
WAIBE DAVID	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3228	25	80 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	80 700
WAISO RACHEL	MDC	Droite	Digue de protection	9143	25	228 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	278 575	
WALE MARTINE	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	3308	25	82 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	82 700
WAMBA MICHEL	Fotorou	Gauche	Digue de protection	4132	25	103 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	45 000	148 300	
WANBARA PIERRE	Djoulo-Bocki	Gauche	Digue de protection	3721	25	93 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	93 025
WANBARA ROBIN	Djanga	Droite	Digue de protection	8937	25	223 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	223 425
WANDALA JEAN	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1714	25	42 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	42 850
WANDOU DELPHINE	Fotorou	Droite	Digue de protection	4380	25	109 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	109 500
WANG YAOLA	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	4469	25	111 725	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	200 000	311 725
WANGBI ALLEMAGNE RICHARD	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	12797	25	319 925	10	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	390 000	709 925
WANGKAGUE JULBERT	Ouro-Doukoudje	Droite	Digue de protection	3126	25	78 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	78 150
WANGMENE ROBERT	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	6450	25	161 250	0	0	11	134	10	7	0	0	0	0	0	0	0	0	4 628 000	4 789 250
WANGWE LEGER	Djanga	Droite	Digue de protection	5343	25	133 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	133 575
WANGWOU FELNA	Bokassa	Gauche	Digue de protection	5195	25	129 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	129 875
WANGWOUKREO ROGER	Djanga	Droite	Digue de protection	2575	25	64 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	64 375
WANG-YAOLA MOULA	Fotorou	Gauche	Digue de protection	3434	25	85 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	85 850
WANKMECHINK THOMAS	Fotorou	Gauche	Digue de protection	9836	25	245 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	245 900
WANKREO CELESTIN	Fotorou	Gauche	Digue de protection	5762	25	144 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	144 050

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Acacia	Agrume	Anacardiens	Eucalyptus	Goyavier	Maniguier	Nerem	Baobab	Fedherbia	Banier	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
WANMENE ROBERT	Fotorou	Gauche	Digue de protection	3396	25	84 900	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100 000	184 900
WANREBELE DIEUDONNE	Fotorou	Gauche	Digue de protection	8678	25	216 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	216 950
WANSO THÉODORE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	2512	25	62 800														-	62 800
WANXAOLA WELBASSAM	MDC	Droite	Digue de protection	756	25	18 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	18 900
WARAI	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	2219	25	55 475														-	55 475
WARAI HOULIBELE	Fotorou	Gauche	Digue de protection	5976	25	149 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	149 400
WATANG ELIAS	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	434	25	10 850	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	2	133 000	143 850
WAYANG MALIKI JOSEPH	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	529	25	13 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	13 225
WELBA BADANE ÉDOUARD	Ouro-Bobboa	Droite	Digue de protection	8161	25	204 025	3	0	0	0	0	5	0	0	1	0	0	0	0	528 000	732 025
WILBA FILS CARLOS	Bokassa	Gauche	Conduite et voie d'accès	6184	25	154 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	154 600
WOUDABI GABRIEL	Djanga	Droite	Digue de protection	9549	25	238 725	0	0	0	0	0	0	2	8	0	0	0	0	0	1 650 000	1 888 725
WOUWE NOE	MDC	Droite	Digue de protection	6102	25	152 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	152 550
WOYANG HELENE	Djoulol-Bocki	Gauche	Digue de protection	6303	25	157 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	157 575
YAMPELDA CHAKREO	Djanga	Droite	Digue de protection	507	25	12 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	12 675
YANDA DOURANDI	Fotorou	Gauche	Digue de protection	1542	25	38 550	0	0	0	1	1	0	3	0	0	0	0	0	0	130 000	168 550
YANPELODA MADELEINE	Riao	Gauche	Digue de protection	4190	25	104 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	104 750
YASSIRI BARABAS	Fotorou	Gauche	Digue de protection	4362	25	109 050	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	25 000	134 050
YAWE	Fotorou	Gauche	Digue de protection	6116	25	152 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	202 900
YAYA ABDOUL	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	1982	25	49 550														-	49 550
YAYA ALIM	Karewa	Gauche	Digue de protection	22444	25	561 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	561 100
YAYA LOUMLIYA	Fotorou	Gauche	Digue de protection	3075	25	76 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 875
YEOVA	MDC	Droite	Digue de protection	1674	25	41 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	41 850
YOGADAM IRENE	Fotorou	Gauche	Conduite et voie d'accès	976	25	24 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	24 400

Nom du PAP	Village	Riv e	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2 en FCFA	Coût de la compensation	Aca cia	Agr ume	Anarc adiers	Eucal yptus	Goy avier	Man guier	Ne em	Bao bab	Fedh erbia	Ban anier	Tama rinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERA L
YONGA RIGOBERT	Djanga	Droi te	Digue de protection	3469	25	86 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	86 725
YONGWE JEROME	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	2615	25	65 375														-	65 375
YONHOUL RACHEL	Bokassa	Gau che	Digue de protection	2238	25	55 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	55 950
YONWA HENRI	Djoulol-Bocki	Gau che	Digue de protection	370	25	9 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	9 250
YONWA MARTIN	Kouroungou	Gau che	Conduite et voie d'accès	334	25	8 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	8 350
YONWA WANGBARA	MDC	Droi te	Digue de protection	2457	25	61 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 425
ZOUA	Djoulol-Bocki	Gau che	Conduite et voie d'accès	2544	25	63 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	63 600
NEKINGOUM CLAIRE		Droi te	Digue de protection	7600	25	190 000														-	190 000
NENBA DANIEL		Droi te	Digue de protection	1095	25	27 375														-	27 375
NGNOWA DJOBSALA		Gau che	Digue de protection	2685	25	67 125														-	67 125
NGUEYA YANG MARIE THERESE		Gau che	Conduite et voie d'accès	1465	25	36 625														-	36 625

Listing des PAP concernés par les pertes des constructions

Village d'enquête	Nom de la PAP	Rive	Site de l'étude	Forme maison	Longueur	Largueur	Diamètre	Superficie	Barème	Prix indemnisation	Autre construction	Longueur	Largueur	Diamètre	Profondeur	Standing	Superficie	Prix indemnisation 2	Forme 2	Prondeur	Longueur	Largueur	Diamètre	Standing	Superficie	Prix indemnisation 3	TOTAL GENE RAL 1+2+3 +4
Ouro boboa	NDIKWE ROBERT	Droite	Digue de protection	rectangulaire	3	2		6	4000	240 000	Poulailler	2	1			bas	2	20 000	rectangulaires		3	2		bas	6	150000	410 000
Ouro boboa	ANDOU MO ABICHO	Droite	Digue de protection	ronde			3,5	9,62	2500	240 406																	240 406
Ouro boboa	WALE MARTINE	Droite	Digue de protection	rectangulaire	4	2		8	2500	200 000																	200 000
Ouro boboa	DAIDOU DANIEL	Droite	Digue de protection	carrée	3	3		9	2500	225 000																	225 000
Ouro boboa	MAILEB E MARTINE	Droite	Digue de protection	ronde			3	7,07	2500	176 625	Maison			3		moyen	7,065	176 625	ronde				3	moyen	7,065	176 625	529 875
Djanga	DOGUE LAURENT	Droite	Digue de protection	ronde			5	19,63	4000	785 000										Puits	8					40 000	825 000
Ouro boboa	SADIO ABDOUL AYE	Droite	Digue de protection	ronde			2	3,14	2500	78 500																	78 500
Ouro boboa	MAIWAB E HELENE	Droite	Digue de protection	ronde			3,5	9,62	2500	240 406																	240 406
Ouro boboa	SAIDOU MATAPAI	Droite	Digue de protection	carrée	4	4		16	2500	400 000																	400 000
Ouro boboa	VIBADA	Droite	Digue de protection	rectangulaire	25	15		375	2500	9 375 000																	9 375 000
karewa	MIAMAR DE CACHE E	Gauche	Digue de protection	rectangulaire	3	2		6	2500	150 000																	150 000
kourou ngou	HINTOU SSIA KITMA	Gauche	Conduite forcée	rectangulaire	9	6		54	4000	2 160 000	Poulailler	2	2			moyen	4	40 000	rectangulaire		2	1		bas	2	50000	2 250 000
kourou ngou	FADAN GNA	Gauche	voie d'accès	rectangulaire	3	2		6	2500	150 000																	150 000

Village d'enquête	Nom de la PAP	Rive	Site de l'étude	Forme maison	Longueur	Largueur	Diamètre	Superficie	Barème	Prix indemnisation	Autre construction	Longueur	Largueur	Diamètre	Profondeur	Standing	Superficie	Prix indemnisation 2	Forme 2	Pronduer	Longueur	Largueur	Diamètre	Standing	Superficie	Prix indemnisation 3	TOTAL GENERAL 1+2+3+4
			s au barrage																								
Napanla	BAHANE RACHEL	Gauche	Conduite forcée	rectangulaire	6	4		24	4000	960 000																	960 000
kouroungou	FADANGNA	Gauche	Conduite forcée	carrée	3	3		9	2500	225 000	Porcherie			3		bas	7,065	70 650	ronde				1	bas	3,14	78 500	374 150
Djoulol boki	NGABA FIDI	Gauche	Digue de protection	rectangulaire	6	1		6	1200	720 000																	720 000
Ouro - Bobboa	DOWAN G MATHIE U	Droite	Digue de protection							-	2 puits				10			50 000									50 000

Listing des PAP concernés par les pertes des tombes

Village d'enquête	Nom de la PAP	Statut du répondant	Téléphone du répondant	Rive	Site de l'étude	Quanté tombe	PU Tombe	PT Tombe
Djanga	TENTION TCHIRGO	propriétaire	659641826	Droite	Digue de protection	1	100 000	100 000
Ouro boboa	NDIKWE ROBERT	propriétaire	695324852	Droite	Digue de protection	1	100 000	100 000
Ouro boboa	MAILEBE MARTINE	propriétaire		Droite	Digue de protection	1	100 000	100 000
Ouro boboa	MAIKAGUE MARTINE	propriétaire		Droite	Digue de protection	1	100 000	100 000
fotorou	MEDECHERE BENJAMIN	propriétaire	696832300	Gauche	Digue de protection	1	100 000	100 000
Djoulol boki	MINDA PAULINE	représentant		Gauche	Digue de protection	1	100 000	100 000
kouroungou	HINTOUSSIA KITMA	propriétaire	655590165	Gauche	Conduite forcée	1	100 000	100 000
kouroungou	FADANGNA	propriétaire	693502295	Gauche	Conduite forcée	1	100 000	100 000
Kouroungou	FADANGNA	propriétaire		Gauche	Digue de protection	1	100 000	100 000
Ouro - Boboa	VIBADA	propriétaire		Droite	Digue de protection	1	100 000	100 000